

R.Y. CRESTON

**LA
LUTTE
BRETONNE
A
SCAER**

R.Y. Creston 55

R. Y. CRESTON



La
Lutte Bretonne
à
SCAËR



ÉDITIONS B. A. S.

Préface

Quand on m'a demandé de présenter ce livret sur la lutte bretonne, mon premier mouvement a été de m'excuser sur mon extrême indignité, n'ayant guère pratiqué que les sports mineurs des billes hoari-steki et de la marelle troadig-kamm, où j'avais acquis une maîtrise enviable quand je dus les abandonner pour des occupations réputées plus sérieuses. Il y eut une période, aussi, où je dus faire appel aux ressources de la course à pied pour dompter certaine vache grise qui affectionnait de mesurer au galop le périmètre de mon pré. Ce ne sont pas là, il faut l'avouer, de suffisantes références. Mais on m'a répondu que l'intérêt, justement, était de faire préfacier un livre de sport par le moins sportif des écrivains bretons, ce qui prouverait le puissant attrait de la lutte bretonne, puisqu'elle était capable d'enthousiasmer un homme qui ne s'égare sur un stade que par aventure et n'y demeure que par politesse. Je me suis rendu à ces raisons.

Cependant, je n'aurais pas écrit une seule ligne sur un tel sujet si je n'avais été persuadé, depuis fort longtemps, qu'au nombre des illustrations les plus incontestables de la civilisation paysanne, en Bretagne, il faut compter la lutte virile à la mode celtique, le privilège des hommes forts et le juste orgueil des paroisses qui en furent les hauts-lieux : Fouesnant, Scâer, Guisriff et quelques autres. Et l'on constate, une fois de plus, que ce furent les paysans qui portèrent cet exercice à un point de perfection tel qu'il put soutenir la comparaison avec les différents jeux de la chevalerie. De même que notre politesse paysanne, là où elle s'exerce encore, est empreinte d'une dignité qui l'apparente à l'ancienne noblesse, de même que nos costumes paysans conservent le reflet des splendeurs de l'ancien régime, de même la lutte bretonne nous apporte le témoignage d'une psychologie paysanne qui dépasse singulièrement la conception rudimentaire des gens distingués, pour qui un homme de la campagne est nécessairement un rustre.

A ses lointaines origines, la lutte bretonne a été comprise et pratiquée comme un entraînement au combat guerrier et encouragée comme telle. Au Moyen Age, les seigneurs y virent une « exercitation » fort propre à leur fournir une piétaille solide et adroite dans les engagements où la force individuelle comptait pour beaucoup. En somme, la lutte était au peuple ce que les tournois étaient à la noblesse d'épée. Les paysans y virent, au surplus, un moyen de se défendre en toute occasion et contre qui que ce fut. Ils la pratiquèrent si bien qu'ils y acquirent une technique redoutable, pareille à celle qu'ils mirent au point dans les combats au bâton, cette arme paysanne qu'on appelle, chez nous, le penn-baz, et qui faisait éclater les têtes comme des fruits mûrs. La réputation des champions de Bretagne s'étendit non seulement au royaume, mais à d'autres pays d'Europe. François I^{er} et Henri IV les tenaient en particulière estime, et leurs ducs ne manquaient pas de les emmener dans les grandes entrevues, pour accroître leur prestige et inspirer la crainte aux ennemis éventuels.

Il a été tiré de cet ouvrage :

25 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE, SUR VÉLIN PUR FIL LAFUMA,

DE A à Z

Telle était l'efficacité de cette lutte, qu'on accusait les lutteurs de se vendre au Diable pour y triompher, ou d'user de maléfices démoniaques, herbes magiques ou langues de serpents cousues dans leurs chemises. En revanche, l'eau de certaines fontaines sacrées possédait d'étonnantes vertus roboratives quand on la faisait couler convenablement sur le corps des lutteurs. C'est pourquoi ces derniers se signaient avant le premier « krog » et devaient proclamer, dans leur serment préalable, qu'ils n'avaient pas invoqué le secours du Diable, de ses pompes ni de ses œuvres. Plus tard, la lutte bretonne devint simplement une démonstration de force pour les jeunes gens qui s'y adonnèrent volontiers sur les placis des chapelles ou en plein champ et s'exerçaient, tout au long de l'an, à faire voler les barreaux des clôtures de leur gros orteil nu, pour en fortifier la corne. Rivalité d'une paroisse à l'autre autour du mâit qui portait les primes, chauvinisme plus fort que celui qui dresse aujourd'hui les tenants des Crabes Footballeurs de Poullfaouig contre ceux des Cochets Sportifs de Lanbrug, la lutte bretonne perdit de plus en plus son caractère meurtrier qui lui valut d'être interdite assez souvent et se perfectionna dans le sens d'une discipline sportive pure. Son règlement moderne a précisé encore ce caractère, et l'on doit avouer que cet affrontement debout de deux forces et de deux adresses, qui cessent de s'exercer dès qu'il y a contact avec le sol, est un spectacle qui donne une belle leçon d'esthétique.

Les lutteurs d'aujourd'hui ne portent plus le tortil de paille dans les cheveux longs. Mais ce sont toujours les sonneurs qui les conduisent vers les aires de combat et qui sonnent leur triomphe, comme autrefois. C'est pourquoi il revenait à la B.A.S. d'écrire le présent livre, où R.-Y. Creston a réuni, en documents précis, la description d'un vieil art populaire.

Si l'on propose un tel livre aux jeunes Bretons, c'est dans la conviction qu'il existe parmi eux de nombreux sportifs de bonne race qui seront tentés par l'attrait d'un si bel exercice corporel, doublé d'une maîtrise de soi. Je veux dire des gens qui pratiquent un sport et qui sont en mesure d'en apprécier non seulement la technique, mais la valeur humaine, en dehors de toute considération circonstancielle ; des gens pour qui le jeu l'emporte sur l'issue, la partie sur le score, l'émulation sur l'antagonisme, ce qui n'empêche pas le désir de vaincre pour avoir les honneurs du bélier. Ce qu'ils aient toujours à l'esprit le serment des lutteurs bretons et qu'ils se gardent de mauvaise foi comme leurs ancêtres se gardaient de la félonie. Qu'ils sachent tendre à leur adversaire une main loyale avant l'épreuve de vérité et qu'ils ne ressentent aucune amertume au cœur s'ils doivent baiser la joue de celui qui leur a marqué de vert les épaules sur le pré du combat. Ainsi mériteront-ils que le grand saint Kado, leur patron, se penche pour les voir des balcons célestes. Et peut-être leur sera-t-il permis, une fois morts, de revenir hanter les placitres herbus des chapelles, à l'ombre des grands arbres. Là, fantômes sans os sous le seul regard des étoiles, ils essayeront encore la puissance de leurs reins et de leurs orteils, tandis que leurs petits-fils mortels s'étonneront d'entendre haleter, dans le désert, des souffles sans visage et crier des voix sans bouche.

Maintenir la lutte bretonne est encore un moyen de garder le contact avec notre passé, ce passé qui conditionne notre présent et qui doit nous aider à préparer un avenir dont nous espérons fermement qu'il ne fera pas de nous les robots sans âme d'une planète sans joie.

Pierre HELIAS.

Avant-Propos

Lorsqu'en 1943, le musée national des Arts et Traditions populaires put, grâce à son conservateur, M. G.-H. Rivière et à son collègue, M. P.-L. Duchartre, organiser le chantier de chômeurs intellectuels 1810, un certain nombre de jeunes gens menacés par le S.T.O. y furent incorporés et échappèrent ainsi à la déportation en Allemagne.

C'est ainsi qu'avec quelques-uns d'entre eux, tous Bretons, fut organisée la Mission d'ethnographie folklorique de Bretagne, comportant deux équipes, celle de Haute et celle de Basse-Bretagne.

C'est de la dernière que l'on me confia alors la conduite, sous l'égide du chanoine (alors abbé) F. Falc'hun, titulaire de la chaire de celtique à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes.

Ce fut la commune de Scaër qui fut choisie comme terrain de travail pour l'équipe de Basse-Bretagne. C'est à l'occasion des recherches menées dans cette commune, tant au point de vue linguistique, qu'ethnographique, que je fus amené à entreprendre l'étude de la lutte bretonne.

Il ne s'agit pas ici d'une étude générale et complète de la lutte bretonne dans les diverses régions de Bretagne où elle est pratiquée traditionnellement. Cette étude se limite strictement à la lutte bretonne dans la commune de Scaër, qui est l'un de ses lieux d'élection.

J'espère que cette étude incitera d'autres ethnographes à se consacrer à des recherches identiques dans les autres régions de Bretagne où notre vieil exercice physique traditionnel est resté en honneur. Ainsi arriverons-nous à posséder sur lui, et si des recherches similaires étaient entreprises dans les autres pays celtiques, une « somme » qui nous fait encore défaut.

En tout cas, j'espère que les schémas et croquis accompagnant la description des divers « coups » pourront servir à la formation primaire de jeunes lutteurs là où il n'existe pas de moniteurs. Par la suite, ils pourront se perfectionner dans un des stages ou camps que nos divers groupements organisent chaque année... lorsque ceux-ci comporteront aussi une classe de lutte bretonne, un peu trop négligée par eux jusqu'à présent.

On voudra bien, en lisant les lignes qui suivent, se rappeler qu'elles ont été écrites en 1943 et que, depuis cette époque, des changements ont pu se produire tant dans la technique de la lutte que dans tout ce qui s'y rattache. C'est ainsi, par exemple, que le palmarès des tournois interceltiques s'arrête à 1934 et que les nouveaux champions qui se sont manifestés depuis 1943 ne figurent pas dans la liste que j'en ai donné.

J'espère que cette lacune sera comblée. Au demeurant, elle ne saurait avoir d'influence sur une étude de ce genre qui s'attache avant tout aux faits, c'est-à-dire à l'histoire et à la technique de la lutte dans une commune définie.

Je ne voudrais pas clore cet avant-propos sans rendre hommage à la mémoire de ceux qui ne sont plus et qui ont redonné au vieil et noble sport traditionnel du peuple breton un regain de jeunesse et l'ont paré d'un nouveau lustre : le docteur Cotonnec, réformateur et codificateur de la lutte bretonne moderne ; Scordia, l'un de nos plus grands lutteurs ; M. Croissant, de Scaër, et mon vieil ami Pierre Beléguic, qui contribua à faire revivre la lutte dans la colonie bretonne de Paris.

Je n'oublierai pas non plus les vivants, les fidèles de la lutte qui m'ont aidé dans la poursuite de cette enquête : les frères Joseph et Marcel Le Guillou et M. Massé, de Scaër. Qu'ils soient ici remerciés, ainsi que M. G.-H. Rivière, fidèle ami de la Bretagne et des Bretons, qui a bien voulu autoriser la publication de ce travail (1).

R.-Y. CRESTON.

(1) Un extrait de *La lutte bretonne à Paris* a paru dans le n° 6, p. 414 à 422, novembre-décembre 1952 de la *Nouvelle revue de Bretagne*, 16, bd Duchesse-Anne, Rennes.

HISTORIQUE DE LA LUTTE BRETONNE

Les luttes bretonnes sont mentionnées dans les ouvrages suivants :

CAMBRY : *Voyage dans le Finistère* (1794).

GUIONVACH : *Chronique bretonne* (1835).

E. SOUVESTRE : *Les derniers Bretons* (1836).

P. MARTIN : *Skaer ha Guiskri (Pardon Skaer)* (1911).

A. BRIZEUX : *Les Bretons*, chant VII.

R.-Y. CRESTON : *Un vieux sport renaissant (Bretagne à Paris)* (1932).

Dr J. ANTHONY : *Contribution à l'étude du folklore breton* (1942).

La lutte bretonne a été baptisée, en 1934, par un rédacteur du journal sportif *L'Auto*, lorsqu'on en donna des exhibitions à Paris : « sport doyen ».

L'ancienneté de la lutte bretonne ne fait, en effet, aucun doute.

Bien qu'il n'existe pas de documents sur elle, sur la façon dont elle était pratiquée autrefois, on peut, sans doute, en faire remonter l'origine, non pas à l'arrivée des Bretons en Armorique au IX^e siècle, mais à l'antiquité celtique préchrétienne et peut-être préhistorique.

Dans les *Mabinogion*, dans les légendes et les contes épiques d'Irlande, il est fait allusion à des assauts de lutte entre jeunes gens accomplissant leur « apprentissage », leur temps d'initiation dans leur classe d'âge chez un maître réputé de leur tribu.

On prête, dans ces récits, à ces instituteurs de la jeunesse, mieux à ces pères adoptifs, l'enseignement de « tours », tours d'adresses, puis magiques, cleassa, destinés à désarmer l'adversaire et à faire triompher le futur champion.

C'est dans ce fonds mythique, magique, d'une antiquité plusieurs fois millénaire que la lutte bretonne, nous devrions dire la lutte celtique, puise toujours (tout au moins en ce qui concernait et concerne encore dans certains contrées les lutteurs paysans) ses forces et sa vitalité.

Sans doute, aujourd'hui, nos lutteurs ne se livrent plus à un acte « rituel », comme cela fut le cas dans les temps préhistoriques ou préchrétiens, sans doute n'usent-ils pas de *cleassa*, de tours d'adresse, de magie, lorsqu'ils se livrent à leur sport favori.

Mais le temps n'est pas lointain pourtant où les lutteurs croyaient encore à la possibilité de l'emploi de tours, de formules magiques pour faire prévaloir leur supériorité.

Cambry nous dit à ce sujet (et Cambry voyage dans le Finistère en 1794) :

« Le lutteur, ayant accepté le défi, se tourne vers son adversaire : « N'em-
« ploies-tu ni *sortilège* ni *magie*? Es-tu sans haine contre moi? »

Le docteur Cotonnec, rénovateur des luttes bretonnes modernes, cite l'ancienne formule de serment des lutteurs suivante :

« *M'emaoc'h dre ho nerz ho unan chom'n ho sao, me a ya d'eo'h !*

« *M'emaoc'h dre vertu an diaoul, kerz kuit !* »

« Si vous luttez par votre force seule, demeurez debout (arrêtez-vous), je suis à vous !

« Si vous luttez par la vertu du diable, allez-vous-en ! »

La lutte bretonne, malgré sa récente rénovation et sa codification, a conservé le caractère d'un exercice physique archaïque, non pas seulement par le fait de son origine très ancienne, mais aussi par la dignité, par le « fair play » qui sont à la base de cet exercice que nous hésitons à qualifier de sport et qui n'est pas non plus un jeu un divertissement, à proprement parler.

Les pays de lutteurs sont donc :

— Au nord, dans le Trégor : Lannion, Belle-Isle-en-Terre ;

Dans la Cornouaille : Scrignac, Berrien, Huelgoat, Poullaouen, Carhaix.

— Au sud, dans la Cornouaille : Fouesnant, La Forêt, Concarneau, Nevez, Riec, Pont-Aven, Bannalec, Kernevel, Quimperlé, Locunolé, Rosporden ;

Dans le Vannetais : Lorient, Hennebont, Pont-Scorff, Plouay, Guémené.

— Au centre, en Cornouaille : Scaër, Gourin, Guisriff.

Lorsque nous citons les villes ci-dessus, cela ne veut pas dire que là seulement se pratique la lutte. Ce sont avant tout des « centres » où des tournois ont lieu régulièrement, les uns depuis toujours, les autres depuis une période récente. A part Concarneau, où les luttes ont lieu à l'occasion de la fête touristique-folklorique des « Filets bleus », c'est-à-dire depuis une trentaine d'années (interrompues par la guerre) tous les autres pays cités ont leur tournoi, leur réunion de lutte, généralement à l'occasion du pardon local.

On ne lutte pas seulement dans les lieux cités plus haut. Dans maint village ou hameau, dans les fermes, beaucoup de gars se livrent à la lutte par plaisir, par défi, à la première occasion. Nous avons, pour notre part, à diverses reprises, été témoins d'assauts de lutte de ce genre.

C'est surtout dans le pays de « giz Fouen » que la lutte est le plus en honneur, que le peuple s'y intéresse, s'y passionne le plus.

Scaër et Guisriff qu'on ne peut séparer dans une étude sur la lutte, parce qu'il faut, pour lutter, être deux et que ces deux bourgs entretiennent depuis toujours une émulation qui ne se dément pas, Scaër et Guisriff, donc, font partie de ce pays des « giz Fouenn » ou « mode de Fouesnant » qui va de la rive E. de l'Odet à l'ouest jusqu'à la rive W. de l'Ellé à l'est, suit à peu près au N.W. le sud du cours de l'Odet (voir carte), au N. s'arrête aux premiers contreforts des montagnes Noires et au N.E. au cours de l'Issole.

Hors du territoire traditionnel où se pratique la lutte (voir carte) celle-ci est l'objet de séances d'entraînement, d'exhibitions dans les fêtes folkloriques, mais jamais de compétitions pour des titres de champion, dans les villes de Nantes, St-Brieuc, Rennes, par les jeunes des Cercles Celtiques de ces trois villes.

Hors de Bretagne, elle est pratiquée dans les mêmes conditions à Angers (Cercle Celtique), à Paris, au foyer breton de Ker-Vreiz (jeunes de l'association Nevezadur). Jusqu'à la guerre elle a été pratiquée par intermittences à Paris et Saint-Denis (association Labour ha Kan) et a été l'objet d'exhibitions régulièrement organisées chaque année dans les localités suivantes de la banlieue parisienne : Villeneuve-le-Roy, La Courneuve (pardon laïque des Bretons Emancipés), Versailles, Montfort-l'Amaury (pardon d'Anne de Bretagne) (1).

Hors de Bretagne et de France, la lutte est toujours pratiquée avec ferveur en Cornouailles anglaise et au pays de Galles.

Dans ces deux pays, la lutte a eu, d'ailleurs avant la Bretagne, une codification stricte.

Aussi, depuis que le docteur Cotonnec a donné à la lutte bretonne en Bretagne une codification semblable à celle de la lutte bretonne en Galles et Cornouailles, a-t-on pu organiser des tournois interceltiques réguliers au cours desquels le titre envié de champion interceltique de lutte bretonne a été décerné aux champions des diverses catégories.

Les Anglais ont donné à la boxe le nom de « noble sport ». C'est bien plutôt à la lutte celtique qu'il faudrait appliquer cet épithète.

Dans la plupart des « jeux », des « sports », on relève trop de brutalité à côté de trop peu de dignité, de respect de l'homme, d'honneur aussi.

Il n'en est pas de même de la lutte celtique. La lutte celtique, comme la vieille lutte noroise la « Glima » toujours en honneur en Islande, est une lutte *debut* (2).

C'est-à-dire qu'aucune des prises ne se pratique les adversaires étant à terre, comme cela est le cas pour la lutte gréco-romaine dont les exhibitions ont parfois un je ne sais quoi de choquant.

(1) Il en était ainsi lorsque cette étude fut faite, en 1943. (Note de l'auteur.)

(2) Selon la tradition islandaise, la « Glima » serait la lutte celtique importée en Islande par les esclaves celtes amenés dans l'île par les Vikings. (Note de l'auteur, 1956.)

« Differing radically from the greco-roman style of wrestling, the game in Iceland depends more upon suppleness than on strength or weight. » (Earl Hanson : *The Island of the Sagas.*)

Au cours d'une mission que nous avons faite pour l'Institut d'ethnologie de l'université de Paris, aux îles Feroë en 1939, mission dont les résultats, par le fait de la guerre n'ont pu encore être publiés, il nous a été donné de noter de nombreux liens de parenté, de nombreux points de contraste, en ce qui concerne les techniques et le genre de vie, entre les populations celtiques modernes et les descendants des Vikings des Feroë.

Nous ne nous doutions pas que, tout près de nous, cette fois, en plein cœur du pays breton, nous aurions l'occasion, à nouveau, de souligner les ressemblances existant entre les deux civilisations, la celtique et la noroise.

Si la Glima n'est plus en honneur qu'en Islande (sa récente réapparition aux îles Feroë n'étant que du domaine de la reconstitution chère aux nationalistes féroëns), si son souvenir même en a été perdu en péninsule scandinave, la lutte bretonne, elle, continue à être en honneur dans plusieurs autres pays celtiques.

Lorsque nous disons « lutte bretonne », nous n'entendons pas par là la lutte se pratiquant sur le seul territoire de la Bretagne, mais s'étendant à l'ensemble de l'aire d'expansion des Celtes britanniques, c'est-à-dire : la Bretagne, la Cornouaille anglaise, le pays de Galles.

Le lutteur Marcel Le Guillou, de Logeou en Scaër, champion interceltique poids plume en 1933 (championnat interceltique de Redhey, en Galles), actuellement âgé de 21 ans, instituteur public au Rungis (Seine), nous dit ceci, touchant à l'ancienneté des luttes bretonnes :

« Sous François I^{er}, les lutteurs bretons étaient connus et renommés puisque ce dernier en fit venir pour rencontrer les lutteurs de Galles amenés en France par Henri VIII. Ce fut sans doute le premier tournoi interceltique qui vit d'ailleurs la victoire des Bretons de Bretagne sur ceux de Galles. »

Lors du passage d'Anne de Bretagne à travers son duché, après son mariage, la lutte bretonne fut également un des spectacles offerts à la reine. La lutte bretonne s'est transmise de génération en génération presque sans changement, tout au moins dans l'ensemble.

Dans les détails, il en va autrement :

« Chaque pays avait ses champions, et chaque champion avait son « krog », sa prise particulière, à laquelle il donnait son nom et qui lui survivait. C'est ainsi que nous avons le KROG PICHON, le KROG PERON, le KROG SCOR-DIAS, etc. » (Marcel Le Guillou)

D'autres coups, d'autres prises, bien connus, étaient améliorés par certains lutteurs.

Ainsi en fut-il de Nuhellou de Guisriff, qui durant sa carrière de lutteur employa toujours le coup connu sous le nom de TOL BIS TROAD (coup du doigt de pied) qu'il pratiquait d'une façon scientifique. (M. J.-S. Croissant, Scaër.)

Cependant, depuis 1933, la lutte bretonne a subi une véritable révolution.

Elle a été codifiée et un règlement précis des prises et des coups a été établi par le docteur Cotonnec, de Quimperlé, rénovateur des luttes et créateur de la F.A.L.S.A.B. (Fédération des amis des luttes et des sports athlétiques bretons).

Malgré cette révolution, la lutte bretonne n'a rien perdu de son esprit.

Les lutteurs d'aujourd'hui luttent seulement avec plus de science que les lutteurs d'autrefois. Ils n'appartiennent plus non plus à la même catégorie sociale. Ce ne sont plus, uniquement, comme autrefois (un autrefois récent puisqu'il s'arrête à 1933) des paysans.

La lutte, à la faveur de la propagande faite pour sa diffusion, a gagné les villes et d'autres milieux sociaux : ouvriers, employés, intellectuels.

Les ouvriers qui s'adonnent à la lutte, dans les villes bretonnes, sont à vrai dire d'anciens paysans qui retrouvent dans la pratique de ce sport un peu de l'ambiance du pays natal. Souvent ils servent de moniteurs pour les jeunes.

A Paris, avant la guerre, une exception était à faire, celle des ouvriers venant s'initier au sport ancien auprès de la société folklorique Labour ha Kan que la guerre a fait disparaître.

Les intellectuels, étudiants pour la plupart, sont amenés à la pratique de la lutte par les sociétés folkloriques telles que les Cercles Celtiques, Nevezadur, Labour ha Kan (citées par ordre d'ancienneté) (1).

Ils y viennent, pour la plupart, non seulement par amour du « sport », mais aussi par « devoir », considérant qu'il leur appartient de rénover en Bretagne tout ce qui appartient aux traditions du pays.

AIRE D'EXTENSION

La lutte bretonne se pratique en Bretagne dans des régions bien déterminées (voir carte).

Le territoire traditionnel de la lutte affecte la forme d'un triangle dont la pointe supérieure se trouverait à Lannion, en Trégor, et les deux pointes inférieures, l'une à Fouesnant en Cornouaille, l'autre à Lorient en Vannetais.

Trégor, Vannetais, Cornouaille sont les trois seules provinces bretonnes où la lutte se soit pratiquée et conservée.

Au centre du triangle Lannion - Fouesnant - Lorient, est la terre d'élection de la lutte, le domaine où elle s'est le mieux maintenue : le pays de Scaër, Guisriff, Gourin.

Dans le Léon, dans les péninsules de Crozon, du cap Sizun, du cap Caval (pays bigouden) chez les « glazik » de Quimper, on ne pratique pas la lutte.

Il en est de même de la partie orientale du Vannetais, du pays de Saint-Brieuc (Penthièvre) et de toute la Haute-Bretagne.

(1) Il y a lieu, également, de signaler l'action menée depuis 1932 par la section de lutte bretonne de l'Union sportive des Bretons de Paris, sous l'impulsion du regretté Pierre Béléguic, et celle de Gab Jaffrès, et ensuite de Pascal Pondaven, avec le concours des champions Lucien Le Bris, les frères Tallec, Jean Le Pen, R. Cadic, Salaun, Christien, etc. (Note de l'auteur.)

LA LUTTE A SCAER

La région Scaër - Guisriff - Gourin est, nous l'avons déjà dit, la région d'élection de la lutte bretonne.

A Scaër, à Guisriff, à Gourin, l'ensemble de la population se passionne pour la lutte. « Nous y mettons autant d'ardeur que les Espagnols aux courses de taureaux... » nous dit M. Croissant, président du comité des fêtes de Scaër, organisateur de nombreux tournois.

« Autrefois, nous aimions toutes aller voir les luttes, le grand événement de l'année, avec les courses de chevaux ; maintenant, les lutteurs ne luttent pas aussi bien... Ils sont moins forts. » (Mlle Le Ber, commerçante à Scaër.)

Cette passion pour la lutte, nous la trouvons dans toutes les couches de la population, bien que la majorité des lutteurs soit toujours fournie par les paysans.

Elle apparaît même dans la vie religieuse de Scaër.

En effet, dans plusieurs cantiques paroissiaux nous trouvons des allusions aux luttes locales, à la passion collective pour la lutte :

*Ha pa vo tost pred ar maro
Pel den e Skaer a lavaro
Gournet am eus mat em buhe,
Kurunet e vin gant Doue.
Sikourou gant hor sant Patron,
E vo nerzusoc'h hor c'halon.
Ha pa c'hournimp, dispont, dinamm,
An holl ziaoulou a dapo lamm.
Mat, peb eskop e peb amzer
Evel dre stad a zo gourner
El lis atao 'vit gloar Doue
Ha silvidigez pep ene.*

Et lorsque s'approchera la mort
Chaque homme (collect.) à Scaër dira
J'ai bien lutté pendant ma vie,
Je serai couronné par Dieu.
Secourus par notre saint Patron,
Plus fort sera notre cœur,
Et lorsque nous lutterons sans crainte
Nous « mettrons lamm » (sur les deux épaules) tous les diables.
Bien, chaque évêque en chaque temps
Comme en un stade est lutteur
En *hee* toujours pour la gloire de Dieu
Et le sauvetage de chaque âme.

L'art local s'est, lui aussi, emparé de la lutte et des lutteurs, et tout Scaër est très fier de l'œuvre d'un sculpteur du pays, Louis Le Reste, qui a pour objet deux lutteurs bretons.

« Il ne faut pas quitter Scaër, — dit Léon Le Berre, barde Abalor, dans son *Guide annuaire illustré de Quimperlé et de la région des collerettes* (Quimperlé 1929) — sans rendre visite en même temps qu'aux ateliers Le Reste père et aux ateliers Le Reste fils, d'où sont sortis et sortent encore des merveilles, au fameux groupe de lutteurs, chez M. Kersullec, en face l'hôtel Rodallec. Ce groupe de chêne, œuvre de M. Louis Le Reste, est vraiment remarquable par les détails anatomiques. Que dire, au point de vue sculpture, de l'art inné des deux auteurs villageois ? Que dire du fini des vêtements, de l'ajusté de la chemise de chanvre, des mille plis des braies, véritable document dans l'histoire du costume ? »

Ce groupe n'est plus maintenant entre les mains de M. Kersulec. D'après les renseignements que nous avons eus, il ne serait même plus à Scaër.

Un lutteur de Scaër, luttant sur son propre terrain, surtout si son adversaire est de Guisriff, se sent soutenu, encouragé et... aussi, sous l'œil et le jugement de toute sa commune.

Un bon lutteur, autrefois, outre qu'il pouvait augmenter son troupeau à bon compte en faisant le tour des localités où il y avait tournoi, par le fait qu'il remportait le prix principal, le « MAOUT », le mouton, plus exactement le bélier, était assuré aussi de trouver un bon parti pour se marier.

Aujourd'hui il n'en est plus tout à fait de même, mais le champion de la paroisse continue à être tenu en grande estime, à être considéré comme le représentant, le porte-drapeau, l'honneur du pays.

Quant au champion, dans la plupart des cas, c'est un « pacifique ».

« On n'a jamais vu un lutteur batailleur — nous dit M. Croissant — ; je ne dis pas qu'en cas de contestation il ne devenait pas « bagarreur », ce qui n'est pas la même chose.

« Souvent, dans des réunions, à la sortie de messe, à une foire, au café, deux hommes, deux lutteurs, bien souvent poussés par leurs « supporters », se lançaient un défi : « Je te donne rendez-vous au pardon de Scaër. — Tes épaules seront vertes. » (Tu seras mis sur les deux épaules, sur l'herbe.) »

Le lutteur, en tous cas, a toujours nettement conscience de ce qu'il représente aux yeux de ses concitoyens, mais rares sont les lutteurs qui en tirent vanité.

Il est vrai que le lutteur breton n'est pas considéré comme un demi-dieu, comme l'est le champion sportif dans la civilisation moderne, qu'il n'a pas la tête tournée par la griserie de la fortune, de la popularité sous toutes ses formes : interviews, photos dans les journaux, dans les revues, cinéma...

Le lutteur breton n'est pas exposé à cette griserie, ses concitoyens ne le considèrent nullement comme un demi-dieu. Il est simplement pour eux l'incarnation de la force des hommes de la commune, des vertus et de la supériorité de la paroisse ou du clan. Il n'est pas hors du clan, il en fait partie intégrante.

Cette différence fondamentale et le caractère archaïque, traditionnel, chargé de tout un lourd passé mythique et historique, séparent nettement l'exercice physique rituel des Celtes, devenu au cours des âges, la LUTTE BRETONNE, du SPORT de la civilisation mécanique moderne.

EPOQUE DES LUTTES

En général, dans toute la région des luttes, c'est à l'occasion du pardon de la paroisse qu'ont lieu les tournois, exception faite pour Concarneau (fête touristique des Filets bleus).

A Scaër, les tournois de lutte ont lieu le lundi après le pardon, c'est-à-dire le lendemain du pardon, qui a lieu le dernier dimanche d'août en l'honneur des deux patrons de la paroisse, sainte Candide (Gwennok ou Ninok) et saint Alain (Alan).

On en trouve une bonne description dans la poésie bretonne de Pierre Martin *Skaer ha Gwiskri* (Scaër et Guiscriff).

LIEU

Les luttes avaient lieu vers 14 heures dans une prairie située dans le quartier de Scaër appelé Stang-Audren, à l'est du bourg, proche de la route du Faouët. Cette prairie, qui appartenait à M. de Kerjegu, était située à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'école Saint-Alain : assez déclive, elle permettait au public de bien voir les lutteurs. Voici ce qu'en disait Pierre Martin dans sa poésie *Skaer ha Gwiskri*, en 1900 :

*Tostat a ra diou heur, re striz eso ar ruiou
Vit digemer an dud deit da vel ar gournou.
On approche de deux heures, les rues sont trop étroites
Pour recevoir les gens venus voir les luttes.*

Le lieu où se déroule la lutte proprement dite se nomme *ar lis*, la lice.

Autrefois, c'était un cercle assez vaste sans limites fixées. Sa grandeur dépendait de la bonne volonté des spectateurs et aussi de l'ardeur des hommes chargés de la police.

POLICE

Pour faire élargir le cercle, le commissaire ou les commissaires passaient devant la foule en menaçant les spectateurs trop curieux et qui s'avançaient sur la lice, soit avec une poêle dont le cul était copieusement garni de noir de fumée, soit d'un fouet.

Cet usage a toujours cours, non plus en Bretagne, mais en Irlande de l'ouest, à l'occasion des courses de chevaux paysannes.

*Kaër en deuz Beuzik-Kam, kaër en deuz lakat poan
Hag hijal he droad fouet, den e-bed ne lak van !
Mar n'en deuz nemet-hon giz komiser polis !
En dro d'ar gournerien na vo ket pikaol lis !*

Il a beau faire Beuzik le Boiteux, il a beau se donner de la peine
Et secouer le pied de son fouet, personne ne le craint !
S'il n'y a que lui comme commissaire de police
Autour des lutteurs, il n'y aura pas beaucoup de lice.

Aujourd'hui, avec les luttes réglementées, un service d'ordre rigoureux et des barrières isolent les lutteurs du public.

Mais nous nous souvenons de luttes à Concarneau, en 1920, où les « supporters » envahirent la lice à plusieurs reprises. Depuis la réglementation, les luttes, la lice est un carré de 80 à 100 m de côté. Au centre, une couche de sable est étendue pour éviter des chocs trop rudes aux adversaires. S'il y a beaucoup de lutteurs engagés, on les fait lutter par séries, sur plusieurs lices.

LE PUBLIC

Le public, aux premiers rangs, est assis sur des bancs, à certains tournois A Scaër, il s'assoit à terre et s'étage sur les pentes de la prairie de Stang-Audren.

Tout Scaër assiste aux luttes.

Avant 1933, il n'y avait pas de catégories de lutteurs. Il arrivait alors que des lutteurs de force et de poids parfois très différents étaient opposés l'un à l'autre. Il s'ensuivait quelquefois des excès, surtout de la part du plus fort lorsqu'il se sentait menacé par un lutteur de force inférieure mais plus agile. Des cas de coups brutaux ont pu alors être relevés et pas toujours sanctionnés comme il l'aurait fallu et comme ils le sont avec la nouvelle réglementation.

Le public, alors, réagissait sans doute plus vivement qu'à présent. Mais son enthousiasme pour la partie et pour ses champions ne s'est pas démenti.

*Evit gwelet pisoc'h, ar gren-baotred a bign,
Ha ho ha dro d'ar prad, strakal ra ar sapin.*

Pour voir plus clairement, les jeunes gens grimpent,
Et tout autour du pré on entend craquer les sapins.

Il en est encore de même.

- 16 -

LES PRIX

Au centre de la lice se dresse le mât auquel sont accrochés les prix suspendus autour d'un carcan retenu par quatre cordes au sommet du mât.

Ces prix consistaient autrefois en :

Premiers prix : deux moutons, donc deux premiers prix pour deux champions.

Deuxième prix : une pièce de 5 francs.

Troisième prix : un chapeau.

Quatrième prix (fort nombreux) : mouchoirs de couleur (bleus ou rouges, à carreaux, genre armée ou à dessins imprimés).

Il y avait enfin des prix de consolation consistant en paquets de tabac tacitement réservés aux vieux lutteurs. (M. Croissant).

Le ou les moutons étaient attachés au pied du mât.

*Guel ar rer o franskel, e skour euz ar c'herl bras,
Butun ha tokeier, mouchouriou ru ha glaz.*

On voit se balancer autour du grand cerceau,
Du tabac et des chapeaux, des mouchoirs rouges et bleus.

(Skaer ha Gwiskri.)

« Il y avait aussi des prix en argent, donnés de 1904 à 1906 par une Américaine, Mrs Moser, qui résidait l'été à Scaër, et dont le montant s'élevait à 300 francs.

« M. de Kerjegu, propriétaire dans la paroisse de Scaër, avait l'habitude de doter les luttes d'un prix de 100 francs.

« On lutait donc non seulement pour l'honneur, mais par intérêt.

« Les grandes luttes de Scaër étaient très connues et faisaient parler d'elles au loin ! »

(M. Croissant.)

Aujourd'hui les luttes comportent en général les prix suivants :

Premier prix : 800 francs (poids lourds).

Premier prix : 300 francs (poids légers).

Premier prix : 300 francs (poids plumes).

- 17 -

MUSIQUE

Pour faire patienter le public, on « faisait donner » les sonneurs de binioù ou de bombarde. Mais il y avait aussi la musique locale. En général on descendait de la place du bourg jusqu'à Stang-Audren, à la suite du sonneur, avec les prix et le ou les moutons.

*Dett gant ho tabourin founus var ar blasen !
Hivras en deuz ar maout da vont Stang Audren !
Hei ! Aotrou Rodallek, brema eun tam musik.
Epad ma tiskuito Dal Rosporn ha Boulik !
Diskoet oc'h euz kavet tud hag oar c'hoari
Gant « huitalligou kaour » koulz hage bourc'h Gwiskri.*

Venez vite avec votre tambour sur la place !

Il tarde au mouton d'aller à Stang Audren !

Eh ! M. Rodallek (organisateur), maintenant un peu de musique.

Pendant que se reposeront l'aveugle de Rosporden et Boulic.

Montrez que vous avez trouvé des gens sachant jouer

Avec leurs « mirilitons de cuivre » aussi bien qu'au bourg de Guiskriff.

La « musique » locale était alors une marque de « progrès », une occasion de s'enorgueillir pour un bourg comme Scaër.

Aussi les Scaërois ne manquaient-ils pas de le faire.

Le maire actuel de Scaër, en recevant la mission d'ethnographie folklorique de Basse-Bretagne, nous déclarait : « Nous sommes chauvins, à Scaër. »

Ce n'est pas à proprement parler du chauvinisme, mais l'orgueil, la fierté d'être de Scaër.

Et toujours transparait, comme on le voit, cette querelle perpétuelle entre Scaër et Guiskriff.

E bro Frans, par da Skaer, n'en deuz ket eur barrez.

En France, semblable à Scaër, il n'y a pas une paroisse !

(Skaer ha Gwiskri.)

Si les binioù à l'heure actuelle ne participent plus ou qu'à des occasions exceptionnelles aux luttes de Scaër, la musique, jusqu'avant la guerre, y prêtait son concours.

D'ordinaire, à la fin de chaque lutte, la bombarde lançait une série de notes pour saluer le vainqueur.

TENUE DES LUTTEURS

Voici donc le décor dans lequel vont se dérouler les luttes.

Voici maintenant les lutteurs :

Jusqu'en 1933 leur tenue était la suivante :

1° Une chemise de grosse toile de lin, tissée à la main, dont on retroussait les manches ;

2° Le pantalon ordinaire des paysans, en coton rayé gris et noir ou gris et blanc, retroussé sur les mollets et retenu à la taille par une ceinture de flanelle noire ou bleu foncé. En général, le pantalon était à pont. Pas de chaussures : les lutteurs étaient pieds nus.

Depuis 1933 : La chemise a été modifiée. Elle est toujours en grosse toile tissée à la main, très largement échancrée sur le devant, les manches courtes, coupées au-dessus du coude.

Pour obvier à l'inconvénient présenté par la chemise ordinaire, qui était de sortir du pantalon dès la première prise, ce qui forçait les lutteurs à s'arrêter en pleine lutte pour rentrer leur chemise dans le pantalon et resserrer leur ceinture, divers types de chemises ont été étudiés et mis à la disposition des lutteurs par la F.A.L.S.A.B., certains lutteurs et Nevezadur.

Je cite ici le passage intéressant ce nouvel équipement, tiré de l'étude du docteur Anthony sur les luttes bretonnes :

« L'équipement tend à s'uniformiser, se composant classiquement de trois pièces : le turban, la culotte, la chemise. »

D'après le règlement de la Falsab, la tenue est ainsi définie :

« La tenue des lutteurs sera la suivante : pieds nus, pantalon court, chemise de toile très solide, sans col et légèrement échancrée, demi-manche, vague sur le corps, pas de ceinture à boucle, mais un turban ; pas de bague. Les concurrents n'ayant pas cette tenue réglementaire devront, etc. » (article 17).

Le docteur Anthony décrit ainsi la tenue :

« Le turban dont le rôle est de maintenir la partie inférieure de la chemise dans la culotte, présente le grave inconvénient de se desserrer au cours du combat, ce qui contraint les lutteurs à s'arrêter au milieu de leur effort pour rectifier leur tenue ; si le fait se reproduit plusieurs fois, l'intérêt du spectacle en est très diminué.

« La culotte, en principe, est une culotte d'athlétisme descendant jusqu'à mi-cuisse.

« La chemise est toujours en grosse toile, chanvre ou lin ; elle doit être en effet d'une grande solidité, toutes les prises se faisant à son niveau.

« Son échancrure antérieure est d'importance variable et certains lutteurs, comme Bozec, de Lorient, l'ont fait atteindre la ceinture : de toute façon, elle doit être suffisante pour permettre une large prise de chaque côté de la ligne médiane.

Les manches descendent, sans mouler le bras, jusqu'à mi-hauteur du biceps.

« Cet équipement classique est loin d'être parfait et les lutteurs eux-mêmes, d'ailleurs, sont les premiers à y apporter des modifications, qui sont généralement les suivantes :

« Le turban, qui ne remplit jamais parfaitement son rôle, tend à être abandonné. Par suite, pour le remplacer :

« 1° La culotte a été renforcée d'une large bande élastique serrant la chemise à la hauteur de la taille ; parfois, même, on superpose à la culotte un slip caoutchouté ;

« 2° La partie inférieure de la chemise a subi des transformations profondes :

« Pour Yann Morvan, du Cloître-Pleyben, le pan postérieur de la chemise doit porter deux bandes caoutchoutées qui passent dans l'entre-cuisse et se nouent au-devant du pan antérieur.

« Michel Pétilon, de Fouesnant, préfère une bande unique, large, renforcée et non caoutchoutée, ayant sensiblement la même disposition ; de plus, une bande caoutchoutée serre la chemise à la taille. Procédé excellent.

« A Nevezadur, sur les conseils de Lucien Le Bris, de Berrien, nous avons adopté le dispositif suivant qui nous semble préférable parce que simple à réaliser, tout en étant aussi efficace : à la hauteur de la ceinture, à gauche et à droite, deux pattes latérales sont solidement fixées sur la chemise ; elles se nouent deux à deux au-dessous des fausses côtes ; le nœud n'est pas assez volumineux pour présenter un inconvénient quelconque. De cette façon il est impossible que la chemise sorte de la culotte ; nous avons expérimenté cette méthode maintes fois, elle nous a toujours donné satisfaction.

« Les Gallois et les Cornouaillais britanniques ont une chemise toute différente : beaucoup plus ample, descendant au-devant de la culotte, elle est ouverte sur toute sa hauteur en avant, où le côté droit et le côté gauche sont réunis par deux cordelettes ; les manches, longues, atteignent le poignet. »

A Scaër, actuellement, les lutteurs portent cette tenue.

Autrefois, les lutteurs avaient coutume de lier leurs cheveux, qu'ils portaient longs, avec un brin de paille de seigle : « liäm ».

Cet usage a disparu avec la mode traditionnelle des cheveux longs.

La chemise : ROCHET.

La culotte : BRAGOU BER.

Le turban : GOUREN.

LES LUTTEURS

Comme nous l'avons dit plus haut, avec l'évolution de la lutte, le recrutement des lutteurs s'est transformé : tout au moins en ce qui concerne les lutteurs d'aujourd'hui. C'est ainsi que, dans les villes, nous voyons les étudiants (en assez forte proportion) s'intéresser à la lutte et participer sinon à des assauts publics, tout au moins se livrer à un entraînement régulier.

A Scaër, le recrutement des lutteurs est toujours le même : tous sont originaires de la campagne, cultivateurs ou anciens cultivateurs, artisans de campagne.

Voici une nomenclature aussi exacte que possible des lutteurs de Scaër depuis 1900, établie d'après les souvenirs de MM. MASSE, arbitre de lutte bretonne, forgeron du bourg de Scaër ; CROISSANT, négociant, président du comité des fêtes ; Marcel LE GUILLOU, instituteur public, lutteur, de Logeou en Scaër.

Il va sans dire qu'il ne s'agit que des lutteurs réputés de Scaër, le souvenir des autres n'étant pas demeuré, sauf à l'occasion d'incidents comme on pourra le voir par la suite.

1900-1914

- Jean NAVELLOU, actuellement âgé de 70 ans, cultivateur.
- NIHUELLOU »
- Youenn HERVET »
- HASCOAT »
- BOULBEN »
- Yann JAFFRE »
- REST ?
- Yann EVENNOU cultivateur.
- PRIGENT, 70 ans, Fornigou, »
- Job GORVAN »
- Louis JAUM ?

1920-1939

- SCORDIA, très grand lutteur, décédé en 1932 à la suite d'un accident de lutte, fait très rare (fracture de la vertèbre cervicale), boulanger à Scaër.
- LE BEC, meunier.
- LE GUILLOU Henri, cultivateur à Logeou.
- LE GUILLOU Joseph (son frère), cultivateur à Logeou.
- LE GUILLOU Marcel (frère des précédents), instituteur.
- LANNUZEL, cultivateur (venu de Coray).
- KERROUX Bernard, cultivateur, 39 ans.
- KERROUX Mathurin, cultivateur, son frère.

1939-1943

- LE MEUR, cultivateur à Scaër, 28 ans.
- LE GUILLOU Joseph, cultivateur (voir plus haut).
- LE GUILLOU Marcel, instituteur (voir plus haut).
- EVEN, commis de ferme, 20 ans.
- LE MAO, cultivateur, Coadri.
- LE REST, charron, Coadigou.
- LE BEC, meunier (voir plus haut), 45 ans, Scaër.

Avant la réglementation et la codification des luttes, on ne distinguait guère les lutteurs au point de vue poids et force. Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons vu de ces assauts où deux lutteurs de poids très différents s'affrontaient en lice, pas toujours à l'avantage du plus lourd.

C'est ce que nous conte aussi Pierre Martin dans son poème *Skaer ha Gwiskri* : un combat entre Louis Nihuellou de la paroisse de Scaër et Guégan dit « Le grand Guégan » de Guisriff, de poids et de force bien supérieurs à lui.

Et c'est cependant Nihuellou qui met son adversaire sur les deux épaules. Depuis, le règlement définit ainsi les diverses catégories de lutteurs :

- Poids lourds : au-dessus de 72 kg, 500.
- Poids moyens : au-dessous de 72 kg, 500.
- Poids légers : au-dessous de 65 kg, 500.
- Poids plume : au-dessous de 59 kg.
- Lutteurs tous poids : au-dessous de 18 ans.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DURÉE DE LA LUTTE

Autrefois, il n'y avait aucune limitation quant à la durée de la lutte. C'est ainsi que certains assauts, lorsque les adversaires étaient aussi habiles et agiles l'un que l'autre, pouvaient durer parfois une heure entière.

Il fallut, peu à peu, surtout aux luttes de Concarneau (sans doute à cause des touristes) limiter la durée du combat : c'est ainsi que l'arbitre décidait que le premier qui mettrait genou à terre serait déclaré battu.

Depuis, le règlement établi déclare :

« a) Dans un tournoi, les luttes dureront vingt minutes sans interruption, les points comptant dès le début de la lutte. S'il n'y a pas de résultat, le vainqueur sera déclaré aux points, un point comptant chaque attaque poussée à fond et donnant un résultat proche du « lamm ».

« b) Sont considérées comme fautes : la main à terre, le genou à terre pour parer un « lamm » inévitable, le défaut de combativité, la brutalité. »

Expliquons tout d'abord en quoi consiste le « lamm ».

Alors que dans la lutte gréco-romaine le lutteur qui sera déclaré vainqueur sera celui qui aura fait « toucher les deux épaules l'une après l'autre » à terre, à son adversaire, en lutte bretonne, seul le toucher, ensemble, des deux épaules est admis.

Là encore, différence fondamentale entre les deux luttes.

C'est ainsi qu'on ne verra point, en lutte bretonne, les adversaires se rouler à terre pour essayer chacun de faire toucher les deux épaules à son adversaire. Ce toucher des deux épaules l'une après l'autre exige évidemment un déploiement de force beaucoup plus grand que le « lamm » qui, lui, exige une très grande agilité de la part du vainqueur et, comme on le verra plus loin (coups et parades), une non moins grande souplesse de la part du lutteur adverse qui peut se sauver ainsi d'une défaite que tout pourrait faire prévoir certaine.

Le docteur Anthony note que « pour les Gallois et les Cornouaillais britanniques, la touche à terre d'une épaule et d'une fesse est considérée comme « lamm ». »

COUPS ET PRISES

D'après le docteur Anthony (2) les coups et prises étaient :

- 1° le KLIKET SOUN ou KLIKET RONN ;
- 2° le TAOL SKARGE qui semble être l'actuel TAOL BIZ TROAD ;
- 3° le PEG GOURN, appelé maintenant KLIKET EN ARRIERE.

Quant aux coups, prises et contreprises, parades actuelles, nous nous contenterons de donner : 1°) celles généralement employées à Scaër et dans tous les pays de Bretagne où se pratique la lutte, et parmi ceux-ci les plus employés ; 2° les coups et prises spéciaux aux lutteurs du pays de Scaër (1).

Chaque lutteur, chaque région a sa technique, mais il ne faut rien exagérer, la lutte, dans sa technique, tend à s'uniformiser.

Nous donnerons donc, à titre d'indication, tout d'abord la liste des coups et prises actuellement en usage, tant à Scaër que dans les autres régions de lutte.

- 1° Le kliket ou croc en jambe ;
- 2° Le double kliket ;
- 3° Le taol biz troad ;
- 4° Le taol korn reor ;
- 5° Le krog da zont ;
- 6° Le pont ;
- 7° Le krog Peron ;
- 8° Le double coup de Peron ;
- 9° Les coups de Pétillon, Le Bris, etc. ;
- 10° Le tour de bras en tête ;
- 11° La ceinture avant ou « casse-reins » ;
- 12° La ceinture arrière ;
- 13° La ceinture de côté ;
- 14° La ceinture de côté croisée ;
- 15° La ceinture à rebours.

Les coups, prises, contre-prises et parades que nous avons pu étudier à Scaër l'ont été grâce à l'obligeance des frères Le Guillou, Joseph, cultivateur, et Marcel, instituteur, champions, le premier de lutte bretonne poids plume, le second de lutte interceltique poids léger.

(1) Une étude générale des luttes bretonnes par pays, par technique d'école, pourrait-on dire, devra compléter cette étude de la lutte à Scaër.

Les coups et parades démontrés par eux devant nous, durant les pauses qu'ils faisaient pendant la coupe de leur blé (1), sont les suivantes :

- 1° La garde ;
- 2° Le kliket ;
- 3° Le taol biz troad ;
- 4° Le taol korn reor ;
- 5° Le krogzon (krog da zont) ;
- 6° Le pont ;
- 8° La ceinture avant ou casse-reins ;
- 9° La parade de ces diverses prises ;
- 10° Les contre-parades.

Pour la commodité de la description nous avons, dans nos dessins et schémas, utilisé un numérotage ou une coloration différente des deux adversaires.

Les flèches ►►► indiquent un effort en poussant ou en appuyant, tandis que les flèches simples ►►► indiquent une attraction ou un déplacement.

LE DÉFI

« Généralement, nous dit M. Croissant, on commençait les luttes par les vieux lutteurs. Ceux-ci considéraient comme un droit de choisir les prix. Mais généralement ils étaient suffisamment sages pour ne pas choisir le mouton ! Ils prenaient un paquet de tabac au cerceau où étaient accrochés les prix et faisaient le tour de l'assistance, le paquet tenu au-dessus de leur tête. En réalité, c'était un tour d'honneur, car personne ne relevait le défi. »

Pierre Martin écrit à ce sujet :

Postik koz, 'giz bep bla
 A ziskrog euz ar c'herl an tam butun kenta ;
 He dok en he zorn kleis hag vreaç'h deou zavet,
 Ober ra tro al lis, ha den n'en deuz kavet
 'Vit baret : « Chom n'ho zao, Postik, ha me ia deoc'h ! »

Le vieux Postic, comme chaque année
 Décroche du carcan le premier paquet de tabac ;
 Son chapeau à la main gauche et son bras droit levé,
 Il fait le tour de la lice et personne il n'a trouvé
 Pour lui dire : « Arrête-toi, Postic, je suis ton homme ! »

Puis venait le tour des mouchoirs d'être décrochés.

(1) Ils gardaient sous leur pantalon de travail leur équipement de lutte, de façon à pouvoir, dès que leur travail s'arrêtait, nous donner la démonstration des prises et coups. Ceci se passait en plein champ au milieu des gerbes de blé.

De la même manière, un lutteur faisait le tour de la lice. Alors, on entendait : « *Chom n'ho zao ! Distroeit gant ho mouchour, rak kavet peuz ho ten !* » (Arrête-toi ! Retourne avec ton mouchoir, car tu as trouvé ton homme.)

Ainsi, les uns après les autres, les prix s'en allaient, jusqu'au mouton qui mérite une mention spéciale. Car on terminait les luttes par le mouton. Cambry raconte dans son *Voyage dans le Finistère* que « un lutteur saisisait le taureau par les cornes, et lui faisait faire le tour... »

Souvestre, lui, cite comme prix : un mouton, ou un veau, ou une génisse.

« Il (le lutteur) prend un des prix qu'il enlève à bout de bras si c'est un mouton ou un veau, qu'il charge sur ses épaules si c'est une génisse. Puis il se met à faire le tour du cercle en cherchant un antagoniste. S'il achève trois fois ce tour sans que son défi muet ait été accepté, le prix lui appartient. Mais s'il se trouve un adversaire qui lui crie *Chom sahue*, il s'arrête, car le défi a été relevé, et le combat va commencer. » (E. Souvestre : *Les derniers Bretons*.)

La formule pour relever le défi est donc « *Chom n'ho zao* » pour Scaër, alors que Souvestre indique, lui, « *Chom sahue* » qui semble être particulier au Vannetais.

Aujourd'hui, il n'y a plus de défi, tout au moins à Scaër et dans les tournois réglementés. D'après le docteur Anthony, le défi demeurerait encore à Berrien.

LE SERMENT

Autrefois, c'est-à-dire il n'y a pas quinze ans, il existait dans certaines contrées des formules spéciales de serment. A Scaër, tous les lutteurs ou amateurs de lutte que nous avons questionnés à ce sujet nous ont dit n'avoir jamais entendu aucune formule de serment et n'en avoir jamais entendu parler par les vieux lutteurs. Scaër, commune d'idées avancées, en cela aussi restait fidèle à sa ligne de conduite et ses lutteurs semblent ne s'être jamais embarrassés de formules qu'ils jugeaient « vieux jeu ».

Cependant le serment est revenu à la mode. Depuis la réglementation des luttes, il existe une formule, en breton et en français, que l'arbitre (en général lui ou un commissaire) lit cependant que les lutteurs, alignés, lèvent la main.

La formule est celle-ci :

*M'hen tou da c'houren gant lealded
Hep trubarderez na taol fall ebet
Evit va enor ha hini va bro.
E testeni eus va gwiriegez
Hag evit heul kiz va zad koz
Kinnig a ran d'am c'henveur va dorn ha va jod.*

Je jure de lutter avec loyauté
Sans trahison et sans brutalité
Pour mon honneur et celui de mon pays.
En témoignage de ma sincérité
Et pour suivre la bonne coutume de mes ancêtres,
Je tends à mon confrère ma main et ma joue.

Autrefois, la formule, citée par le docteur Cotonnac d'après le docteur Anthony, était celle dont nous avons déjà eu l'occasion de parler précédemment.

*M'emaoc'h dre ho nerz ho eman,
Chom n'ho sao, me a ya deoc'h ;
M'emaoc'h dre vertu an diaoul,
Kerz kuit !*

Si vous luttez par votre seule force,
Arrêtez-vous, je suis à vous ;
Si vous luttez par la vertu du diable,
Allez-vous-en !

Nous avons, en tous cas, à défaut de serment, toujours vu les lutteurs se serrer la main, parfois même se donner l'accolade et cela bien avant la réglementation.

Pierre Martin nous dit dans *Skaer ha Gwiskri* :

« *Araog kemer ho c'hrog, ober reont zin ar groaz.* » (Avant de se prendre, ils font le signe de croix.)

Nous avons été témoin d'un fait semblable à deux reprises : une fois aux luttes de Concarneau, de la part d'un lutteur de la Forêt-Fouesnant, une autre fois aux luttes du congrès du Bleu-Brug à Brest. Il est vrai que dans ce dernier cas, les luttes étaient organisées par une organisation catholique.

Aux luttes de la Courneuve, les lutteurs avaient coutume de saluer en levant le poing.

Toujours, en tous cas, maintenant, les lutteurs se serrent la main et se donnent l'accolade.

LE COMBAT

Les lutteurs sont maintenant face à face, en garde.

LA GARDE

La garde n'est pas strictement fixée. Chaque lutteur a la sienne. Elle varie selon l'adversaire qui lui fait face, s'il est plus lourd, plus agile ou moins agile.

Les lutteurs peuvent rester en garde, mains en avant, tournant autour de leur adversaire et le guettant. Celui-ci peut à tout instant lancer une charge contre lui et l'attaquer.

En général, il écarte les jambes le plus possible pour éviter le croc en jambe de l'adversaire. S'il est trop proche, il serre les genoux et les coudes pour éviter le croc en jambe et les prises de corps.

Généralement la lutte débute après quelques tours l'un autour de l'autre par la garde véritable qui consiste en ceci :

Le lutteur A (voir planche n° 1) saisit son adversaire avec la main gauche, derrière le cou, la main refermée simplement sur la chemise, prête à « crocher ». De sa main droite il saisit la chemise du lutteur B à hauteur du ventre, la main là aussi simplement refermée sur la chemise. Le lutteur B fait exactement le même mouvement avec cette différence que c'est sa main droite qui se pose derrière le cou du lutteur A et sa main gauche à hauteur de son ventre. Dans cette position, les lutteurs s'observent et, tout en écartant largement les pieds pour éviter le croc-en-jambe adverse, tournent lentement jusqu'au moment où l'un d'eux peut enfin placer son « kliket ».

PRISES

Le Krog da zont

Les lutteurs étant dans cette position, brusquement le lutteur B lance sa jambe droite entre les deux jambes de A, celle-ci revient en arrière en faisant une rotation, s'enrouler sur la jambe gauche de A.

1° La main gauche de B pousse l'adversaire, tandis que sa main droite, le tenant par le col, lui fait faire un mouvement de rotation sur lui-même, en l'attirant vers B (pl. 3, 4, 5).

2° En même temps, B fléchit sur sa jambe gauche, sa main droite attire violemment A tout en lui faisant faire une rotation des épaules tandis que sa main gauche continue à pousser A pour accentuer sa rotation.

Pendant ce temps, le pied droit de B pèse sur la jambe de A et l'attire à lui. A, par le fait de l'inclinaison que lui donne B par l'ensemble des mouvements exécutés, a bientôt son pied droit soulevé de terre. Il n'est plus en équilibre que sur le pied gauche.

3° Celui-ci, sous la pression et l'attraction de la jambe droite de B finit par lâcher prise à terre (pl. 5 et 5 bis).

B alors appuie fortement de sa main droite sur le col de A, celui-ci perdant complètement l'équilibre tombe « lamm » sur les deux épaules tandis que B tombe en général sur lui presque épaules contre épaules.

4° Mais il faut bien noter que cette tombée de B à terre n'arrive qu'après que A a lui-même touché terre des deux épaules.

Ancienne prise du Krog da zont (planche n° 6)

B brusquement lâchait la prise de sa main droite (col de l'adversaire) et la plaçait à hauteur du sternum de A.

Si la jambe droite de B se plaçait pareillement que dans la prise précédente et agissait de même, le mécanisme de mise à terre n'était pas le même. La main gauche de B tirait A vers lui tandis que sa main droite, au contraire, le poussait.

Cette prise, très employée autrefois, l'est beaucoup moins aujourd'hui, « l'adversaire voyant trop bien ce que l'on veut faire », de l'avis des lutteurs, peut facilement lancer une parade dangereuse. Par exemple, A, devant cette prise peut attirer B avec sa main gauche, le faire pivoter des épaules et ce serait alors B qui serait « lamm ».

Parade du Krog da zont ancien et moderne. — A fléchit sur la jambe gauche, porte le haut du corps en arrière. Avec sa main droite il souève B à hauteur de la ceinture. Avec sa main gauche il en fait autant tandis que, en inclinant le haut de son corps vers l'arrière, il attire B à lui. Il résulte de cela que A se trouve soulevé de terre et attiré vers B (planches 7, 8, 9).

Bientôt B, dont le pied droit était encore enroulé autour du pied gauche B devra dégager ce pied. A est alors complètement soulevé (planche 8).

A se redresse, continuant à attirer vers son épaule gauche, tout en faisant tourner B (en le soulevant et l'attirant avec sa main gauche) qui se trouve alors le côté droit du corps collé contre la poitrine et le ventre de A.

A ne tient plus du tout à terre (planche 10) ; à ce moment B qui souève de plus en plus B tout en l'attirant le haut de son corps en arrière, accentue sa chute en poussant son pied droit, avec son pied gauche soulevé vers l'avant.

B, attiré par les épaules vers l'arrière, le pied soulevé en avant, tombe « lamm » cependant que A reste debout.

Contre-parade. — Au moment où A pousse le pied de B vers l'avant, B peut alors tenter une contre-parade qui consiste à enrouler sa jambe droite autour de celle, soulevée de A.

Ce dernier, à son tour, perd l'équilibre et c'est lui qui tombe « lamm ». (Voir planche 11.)

Le Kliket simple - le double Kliket (pl. 12)

Les deux lutteurs sont en garde, face à face. Brusquement B lance sa jambe entre celles de A et lui entoure la jambe gauche avec sa jambe droite.

De ce kliket peuvent dériver un certain nombre de coups ayant pour base le kliket : krog da zont, le Pont qui débute par un kliket, etc.

Souvent, pour répondre à une prise, le lutteur lance un *kliket* à son adversaire.

Le *kliket* lancé, l'adversaire peut y répondre soit par un *kliket* double en lançant sa jambe libre dans la jambe libre de son adversaire (planche 13), soit par un dégagé en levant la jambe engagée. Souvent, l'adversaire, surpris, perd l'équilibre et c'est lui qui tombe « *lamm* » (pl. 14).

Taol biz troad (pl. 15, 16, 17, 18)

(Coup du doigt de pied)

Ainsi nommé parce que c'est, en effet, le gros orteil qui donne ce coup. C'est un coup très populaire parmi les lutteurs. B lance brusquement un coup de son pied droit contre la cheville gauche de son adversaire cependant qu'il attire à lui de la main droite, l'épaule gauche de son adversaire et que de sa main gauche il pousse celui-ci, lui faisant faire un mouvement de rotation sur lui-même. A, ne reposant plus que sur un pied (le droit) pivote sur ce pied et attiré par B tombe sur les deux épaules. B, entraîné par son élan, tombe le plus souvent lui aussi, presque toujours sur l'épaule et la fesse droites.

Ce fut le *krog* préféré de Nihuellou (de Guisriff) et pratiqué par lui avec science.

Il fut très employé aussi par Flejo et Daouphan. On disait de ce dernier — ainsi d'ailleurs que de Nihuellou — qu'il pouvait briser les barreaux d'une barrière avec son pied.

C'est le coup préféré des lutteurs « *penfulore* », « longs de membres, larges et agiles ».

Parade. — Lorsque B lance son coup de pied, A, qui par sa position l'a peut-être provoqué, donc prévu, esquive le coup et à son tour, suivant le pied droit de B, lui donne un « *taol biz troad* » qui n'a nullement besoin d'être aussi vigoureux que celui de son adversaire. Ce dernier, lancé dans son effort et atteint même légèrement par le pied de A, perd l'équilibre et A n'a plus qu'à conduire sa chute.

« En réalité, dit le Guillou, on ne fait pas tomber de force brutale un adversaire, on rompt son équilibre et on conduit sa chute. »

Taol korn reor (Coup du coin du cul) (pl. 19, 19 bis)

B attaque ; il passe sa jambe droite devant la jambe gauche de son adversaire, cependant que brusquement il attire vers lui son épaule droite avec sa main gauche et qu'avec sa main droite il pousse l'épaule gauche. Se tournant, il présente sa hanche droite à A sur laquelle sa hanche gauche vient s'appuyer. B continue à faire tourner A ayant sa hanche comme pivot et lui appuyant sur l'épaule droite.

A continue la rotation commencée et s'abat sur les deux épaules tandis que B, entraînée par son effort tombe près de lui sur le côté droit.

C'est un coup assez fréquemment employé.

Le Pont (pl. 20, 21, 22, 23)

Les lutteurs sont en garde : A pose sa main droite sur le ventre de B, sa main gauche sur l'épaule droite de B. Avec sa main gauche il soulève B par l'épaule tandis qu'il fait le même effort avec sa main posée sur le ventre.

Se penchant en arrière et pilant sur ses jambes il fait vivement passer B (dont le corps se trouve former une croix avec le corps de A) par-dessus sa tête tandis que sa main gauche pousse vivement, pendant ce mouvement, contre l'épaule droite de B. Celui-ci, par cet effet, tourne sur lui-même en tombant sur les deux épaules derrière A qui, lui aussi perdant l'équilibre, tombe sur l'épaule et le côté gauche après être tombé primitivement sur la tête et le cou.

Ce coup exige beaucoup de vigueur et d'agilité.

Krog Peron (Coup de Péron) (pl. 24, 25, 26, 27, 28)

Lorsque Péron l'inventa, la prise était celle-ci : B met sa main droite sous le ventre de A, sa main gauche sur la nuque de ce dernier. Aujourd'hui, la main gauche sur l'épaule droite de A ou bien les deux mains sous son ventre. D'une façon ou d'une autre, B se baissant soulève A cependant que, soit par sa main gauche sur la nuque ou sur l'épaule il le fait tourner sur lui-même, soit qu'il obtienne le même résultat avec ses deux mains sous le ventre de A.

B se redresse brusquement en exécutant ce mouvement et A, continuant à tourner sur lui-même tombe sur les deux épaules devant B qui, lui, reste debout.

Ceinture avant (pl. 29, 30)

« Coup de débutant », dit-on de lui : Les lutteurs étant face à face, brusquement, B passe ses deux mains derrière les reins de A, s'abaisse, l'attire à lui en lui plaçant ses deux jambes entre les siennes. Puis il se redresse et se penchant en avant précipite A sur les deux épaules tandis que lui-même tombe à genoux et sur les deux mains devant lui.

Parade. — Lorsque B attaque, A se baisse brusquement, s'accroupissant sur ses talons. B, entraîné par son effort et ne rencontrant plus de résistance, passe par-dessus la tête de A qui a soin de se laisser tomber sur le côté. Ou bien : glisser dans les mains de l'adversaire, aller au-devant de son effort le décontenance alors et le surprend.

Il faut bien noter que les mains passées derrière l'adversaire ne doivent jamais être serrées l'une dans l'autre, les doigts étant croisés. Seules, les mains posées à plat sont autorisées. De même, il est interdit de faire des prises avec les mains, au-dessous de la ceinture.

FIN DE LUTTE

L'adversaire à terre, le vainqueur, très souvent, pour marquer sa joie exécutait des cabrioles ou des « pieds au mur ». Puis le juge lui prenant la main l'élevait en l'air tandis que les binlous jouaient.

Le vaincu se relevait et, presque toujours, les deux adversaires se seraient la main et allaient ensemble boire une bolée.

« Guegan braz he-unan a ra dezhan deoc'h-tu

« Le grand Guégan lui-même lui donna aussitôt

Eun dornad karantez evit diskant d'an holl

Une poignée d'amitié pour montrer à tous

N'ho deus net kassoni petra benak deuz koll.

Qu'ils ne gardent pas rancune quand bien même ils ont perdu.

Guegan ha Nihuellou, 'raok mont mez euz ar prad

Guégan et Nihuellou, avant de quitter le pré

A stoko ho gweren e-giz daou mignon vad. »

Choqueront leurs verres comme deux bons amis.

Il en est de même aujourd'hui. Mais, parfois, il y a contestation !

En effet, le public, les « supporters » des champions veillent ardemment à ce que les règles de la lutte soient respectées. Et l'on entend, lorsqu'un lutteur tombe à terre : « *Lamm eo !* » (Il y a un lamm !), auquel parfois répond : « *Ne ket lamm !* » (Il n'y a pas lamm !), ou : « *Ne ket lamm ! Kostien !* » (Il n'y a pas lamm ! C'est sur le côté !)...

Parfois aussi le vainqueur, dans les cafés, soutenu par ses amis, se vantait, en bon Cornouaillais qu'il était. Tel Youenn Hervet, disant d'un autre champion qu'il avait battu (d'après M. Croissant) :

« *Dispúnét e gosteno a dalv ne bars o tó gis er troad falas. »*

(J'ai pris ses côtes dans la main et je les ai tenues comme un manche de faucille.)

Très souvent, autrefois, les lutteurs rentraient chez eux dans un piteux état : le cidre ou le vin avaient fait leur effet et parfois « c'était le mouton qui rentrait le champion ».

Les lutteurs d'aujourd'hui, comme tout sportif qui se respecte, ne boivent pas.

Les luttes terminées, généralement les danses suivaient, très tard dans la soirée.

Aujourd'hui on ne danse plus que très rarement danses du pays : dix-sept salles de danses « modernes » se sont ouvertes dans la commune de Scaër.

SUPERSTITIONS ET CROYANCES RELATIVES A LA LUTTE

Nous avons vu qu'autrefois, le lutteur, avant de commencer la lutte, demandait à son adversaire s'il venait se mesurer avec lui sans l'aide de « vertu an diaoul » (la vertu du diable). Nous avons vu aussi quelle peut être l'origine rituelle de la lutte bretonne.

Mais un certain nombre de croyances et de superstitions sont attachées à la lutte.

Le peuple, étonné des tours de force extraordinaires de certains champions, se demandait s'ils ne pactisaient pas avec le diable, s'ils n'employaient pas des tours de sorcellerie pour se permettre de vaincre, parfois, des hommes plus forts qu'eux.

D'autre part, le clergé, désireux de calmer les nerfs de paroissiens un peu trop enclins à la bataille après boire, pour toutes les occasions, bonnes ou mauvaises (et la lutte en était une !), avait parfois contribué à jeter le discrédit sur les lutteurs.

Ceux-ci d'ailleurs ne se faisaient pas défaut de se faire craindre en faisant croire aux populations naïves qu'ils disposaient d'un certain pouvoir.

Certains lutteurs, d'ailleurs, croyaient au pouvoir de ce qu'ils avaient choisi comme talisman.

« Certains, pour être imbattables, avaient une langue de vipère cousue dans le dos de leur chemise. Mais, pour qu'elle puisse remplir son office, cette langue devait avoir été déposée sur l'autel où le prêtre disait la messe sans que celui-ci s'en aperçoive. Cette langue de vipère octroyait alors à son possesseur le don de ne jamais être battu par « lamm », ses épaules ne pouvant pas toucher terre. Elle était transmissible de lutteur à lutteur, mais chaque champion qui la possédait la gardait jalousement.

« D'autres, par suite de procédés tenus secrets, donnaient à leur chemise le « don » d'empêcher qui que ce soit de les étaler sur le dos.

« D'autres encore savaient enlever aux animaux leur force durant les tournois et devenaient ainsi imbattables. Quelques-uns avaient des « attaches » avec la terre et ne pouvaient être déracinés.

« Toutes sortes de superstitions accompagnaient les lutteurs et, si elles ont disparu, leur souvenir est encore vivace et il n'est pas sûr que quelques-uns n'y croient pas encore. » (Marcel Le Guillou.)

ETAT PRÉSENT, PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA LUTTE BRETONNE

Depuis sa réformation, la lutte bretonne est devenue un sport régulier et, actuellement, comme nous l'avons dit, il tend à se répandre dans le public. Actuellement, la F.A.L.S.A.B. compte de nombreux adhérents.

Trois groupes *marquants* de lutteurs licenciés existent actuellement :

Un à Scaër-Guiscriff-Gourin, un à Lorient, un à Fouesnant.

Les autres lutteurs licenciés sont, ou bien indépendants, ou bien adhérents à une société comme Nevezadur, les Cercles Celtiques ou, avant-guerre, Labour ha Kan.

La lutte n'est pas uniquement l'apanage des sociétés laïques.

A Scaër (où, en passant, nous notons que la société sportive locale de football s'appelle *Gournerien Skaer*, les Lutteurs de Scaër), le vicaire, l'abbé Breton est en train de monter une section de lutte dans son patronage. La grande difficulté, actuellement, est de trouver la toile de lin ou de chanvre nécessaire pour la fabrication des chemises.

Pour cette section de lutte du patronage de Scaër comme pour une nouvelle section actuellement en formation à Dinan, l'association Seiz Breur fournit, avec les tisserands Le Berre et Planeix, ses adhérents, la toile nécessaires à la fabrication des chemises.

L'active propagande menée en ce moment par les régionalistes dans les centres de jeunesse de Bretagne a fait entrer la lutte bretonne dans le programme des exercices physiques réservés aux jeunes des camps. Le champion Marcel Le Guillou, qui défend âprement la lutte bretonne, dit d'elle : « Ce n'est pas un sport brutal ; c'est archi-faux. C'est un sport complet, une école d'endurance, d'initiatives, de « raison ». Les 9/10 de ceux qui la pratiquaient autrefois ne la connaissent pas ou mal.

« La lutte exige une grande endurance, des réflexes très rapides, un coup d'œil et une rapidité de mouvements remarquables. Cela ne s'acquiert pas ; ça se sent, c'est un don. Toutefois, si le Breton naît lutteur, il n'acquiert la maîtrise dans ce sport qu'au bout de trois ans, quatre ans d'exercices.

« La lutte demande énormément de préparation (entraînement, course, haltères à ressort, gymnastique). La lutte est une affaire de souplesse, de vitesse. Un lutteur ne fait pas tomber son adversaire : il l'aide à tomber et conduit sa chute. Un lutteur ne tombe pas, il devance l'effort de son adversaire. En effet, la lutte met en application toutes les lois de l'équilibre et de la balance.

« Le corps humain est un levier. Selon que le centre de gravité de celui-ci se déplace, il y a chute et c'est cette chute qu'il s'agit d'orienter, c'est là l'œuvre d'un lutteur sachant son métier.

« Un vrai lutteur n'est jamais à terre, mais toujours debout, face à l'adversaire.

« Un vrai lutteur ne « tombe » pas son adversaire et ne tombe pas sur lui. Mais il roule. Il doit sentir à la pression et deviner les tentatives de l'adversaire. Là est le domaine des feintes et des esquives. Que de phases non perceptibles au public et pourtant passionnantes. »

La lutte bretonne, malgré l'arrêt forcé que la guerre a imposé à son développement, est en pleine prospérité. Si, à la campagne, elle est moins pratiquée peut-être par les jeunes, nous avons vu qu'il n'en était pas de même pour une certaine jeunesse des villes de Bretagne.

R.-Y. CRESTON.

NOMENCLATURE DES DIVERS TOURNOIS « MÉMORABLES » DEPUIS QUINZE ANS

Les lutteurs et amateurs de lutte aiment à rappeler les divers tournois mémorables auxquels ils ont ou participé ou assisté :

« En 1895, nous dit M. Croissant, c'est mon père qui nous le racontait, il y eut un tournoi célèbre à Scaër, qui opposa l'un à l'autre le champion Youenn Hervet et un nommé Laon Perez, de Guiscriff, éleveur de chevaux pur sang dont l'un, nommé « Barbiche », remporta de nombreuses courses en Angleterre.

« Ce fut Hervet qui gagna. »

Le vieux lutteur Prigent parle aussi de ce tournoi comme d'un événement sensationnel.

Citons ensuite

Tournoi interceltique de Quimperlé, 1926.

Tournoi de Scaër, 1928.

Tournoi de Scaër, 1933.

Tournoi de Belle-Isle-en-Terre, 1933.

Tournoi interceltique de Quimperlé, 1934.

et hors de Bretagne : Championnat interceltique de Redruth, Pays de Galles, en 1933 et 1934.

Depuis quinze ans, les meilleurs lutteurs ont été :

Poids lourds : Robert Cadic, 81 kg, 20 ans.

Poids moyens : René Tyran, 72 kg, 500, 21 ans. — Pétilion, 68 kg, 21 ans.

— Le Gall, 68 kg, 20 ans. — Simon, 68 kg, 20 ans.

Poids légers : Cloarec, 62 kg, 28 ans. — Tallec, 61 kg, 500, 19 ans. — Le Guillou, 62 kilos.

Poids plume : Le Guillou, 59 kg, 19 ans.

A titre documentaire, donnons le palmarès des tournois interceltiques en 1933 et 1934.

En 1933 :

Henri Grégory (gallois) bat Cadic (breton), trois reprises.

Simon (breton) bat Grégory aîné (gallois), trois reprises.

Cloarec (breton) bat son adversaire (gallois), deux reprises.

Chapman (gallois) bat Le Guillou (breton), trois reprises.

Tallec (breton) bat son adversaire (gallois), deux reprises.

En 1934 :

Gregory (gallois) bat Cadic (breton).

Simon (breton) bat Gregory aîné (gallois).

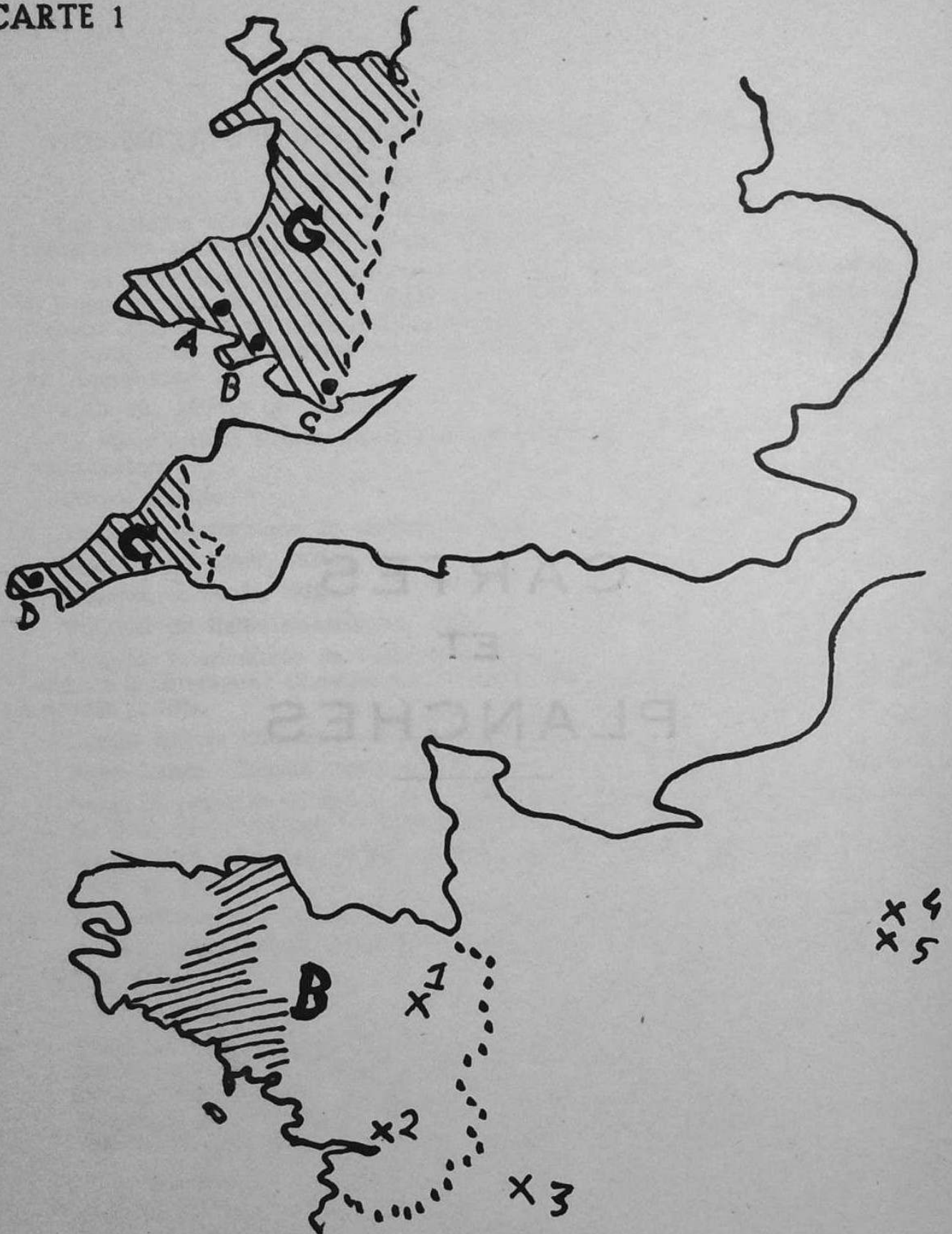
Cloarec (breton) bat son adversaire (gallois).

Le Guillou (breton) bat son adversaire (gallois).

Les lutteurs de Scaër attendent avec impatience la reprise des tournois interceltiques pour pouvoir porter au loin le renom de leur commune car, comme le dit Pierre Martin, ils sont fiers de dire eux aussi : « Par da Skaer, n'en deuz ket eur barrez. » (Il n'y a pas une paroisse comme Scaër.)

CARTES ET PLANCHES

CARTE 1



La Lutte Celtique dans le Monde

G) Pays de Galles

A) Kaermarzin

B) Swansea

C) Kaerdiff

C) Cornouaille

D) Penzance

B) Bretagne et colonies bretonnes

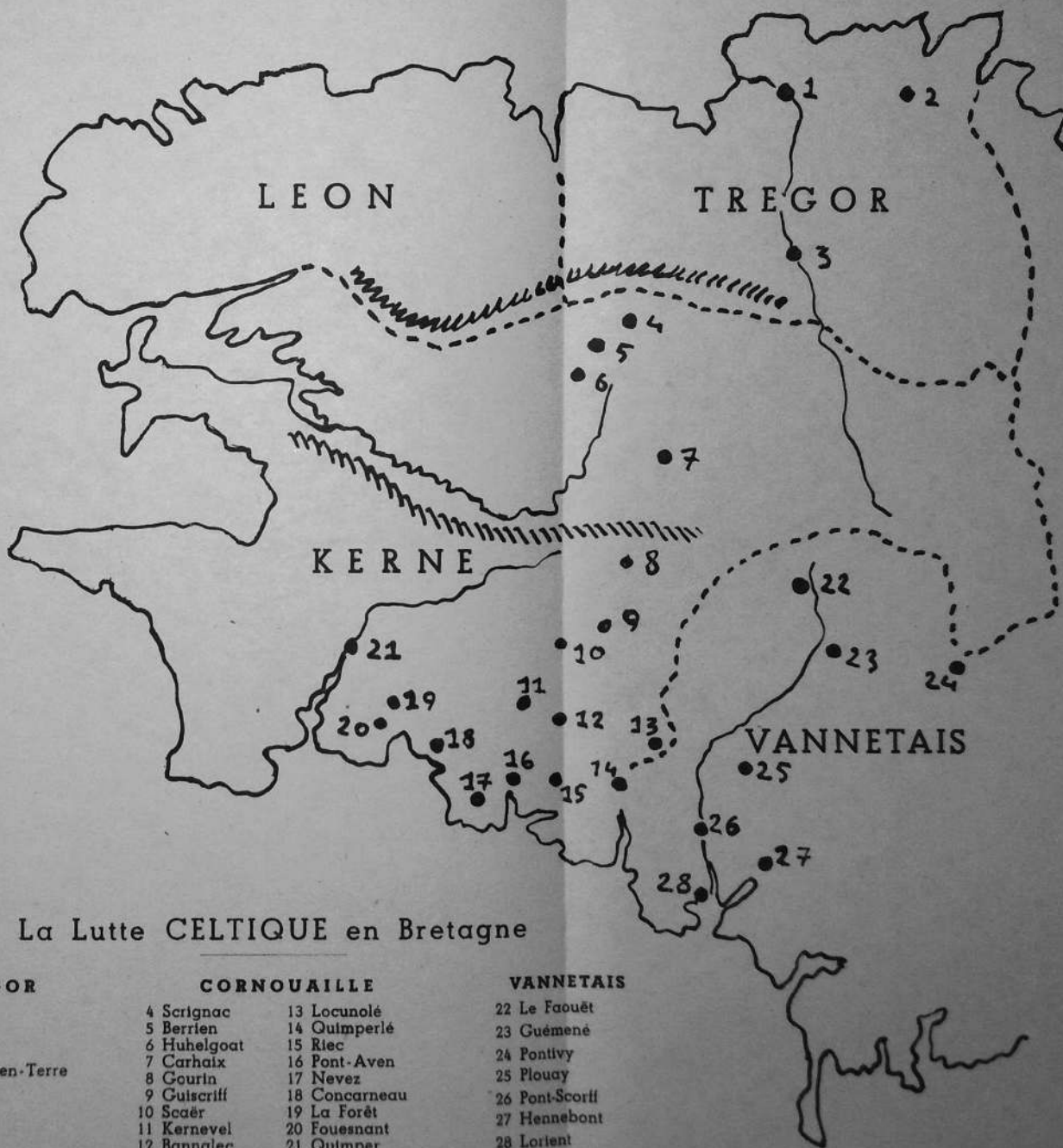
1) Rennes

2) Nantes

3) Angers

X) Saint-Denis

X) Paris



La Lutte CELTIQUE en Bretagne

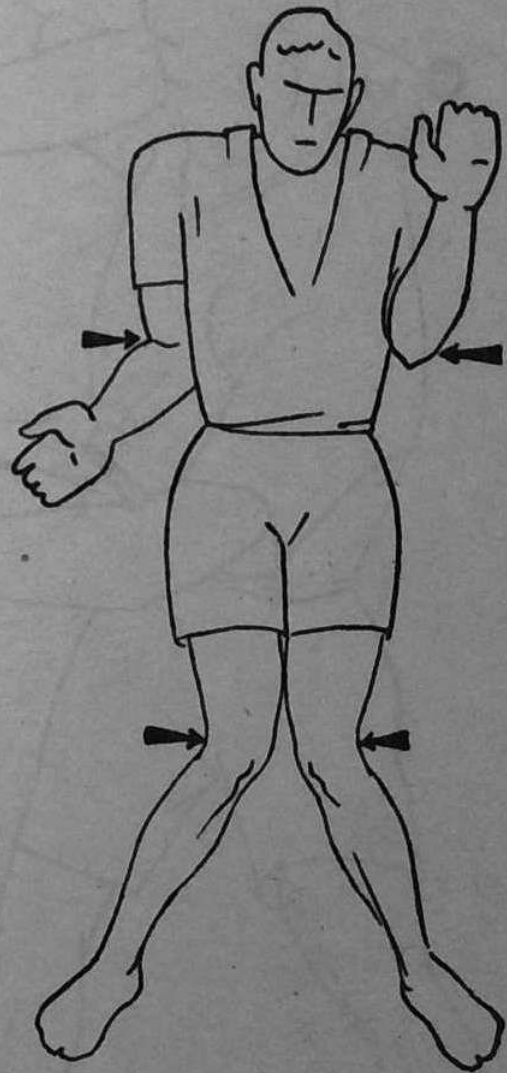
- TRÉGOR**
- 1 Lannion
 - 2 Trégulier
 - 3 Belle-Isle-en-Terre

- CORNOUAILLE**
- 4 Scrignac
 - 5 Berrien
 - 6 Huhelgoat
 - 7 Carhaix
 - 8 Gourin
 - 9 Guiscriff
 - 10 Scaër
 - 11 Kernevel
 - 12 Bannalec
 - 13 Locunolé
 - 14 Quimperlé
 - 15 Riec
 - 16 Pont-Aven
 - 17 Nevez
 - 18 Concarneau
 - 19 La Forêt
 - 20 Fouesnant
 - 21 Quimper

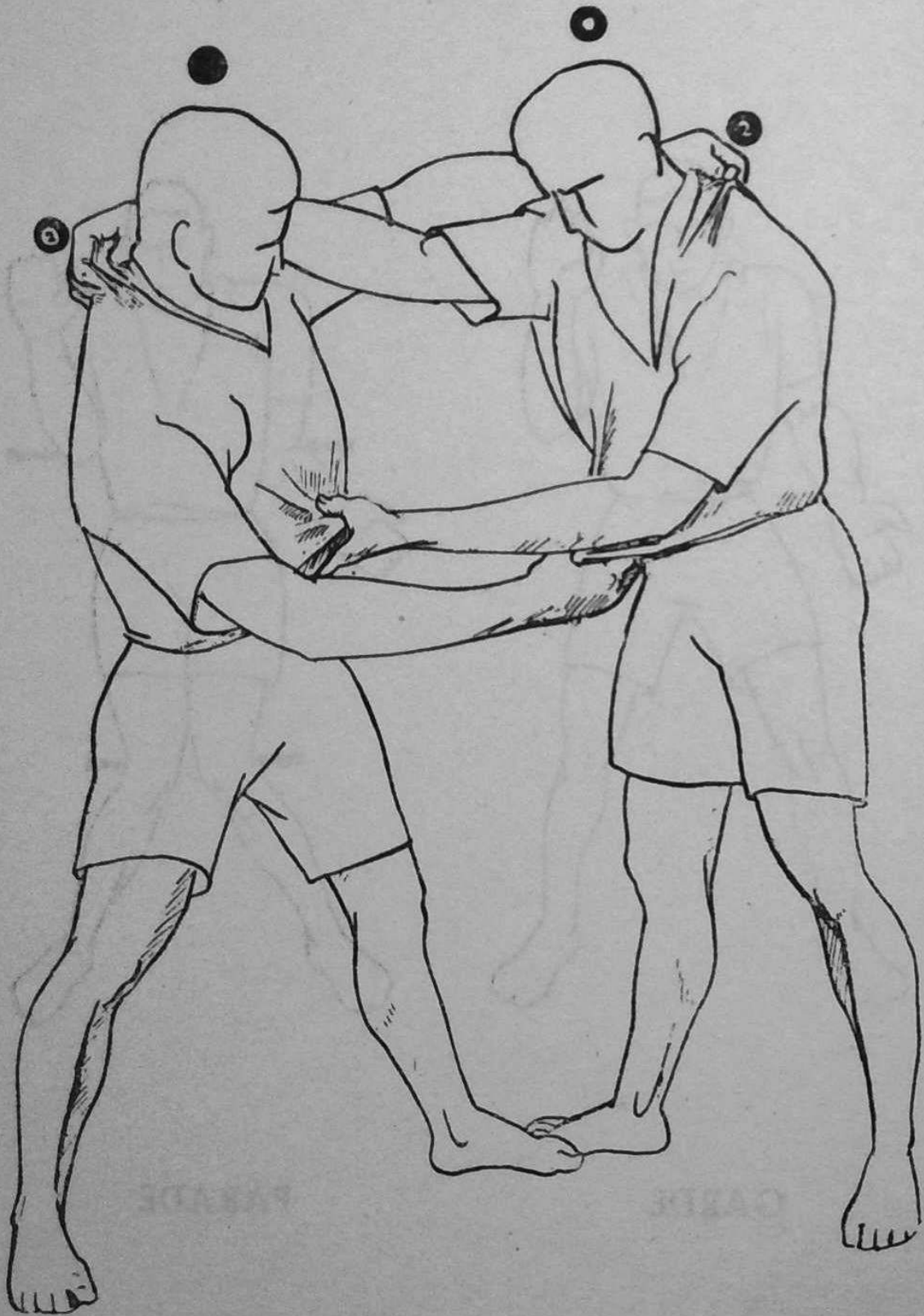
- VANNETAIS**
- 22 Le Fauët
 - 23 Guéméné
 - 24 Pontivy
 - 25 Plouay
 - 26 Pont-Scorff
 - 27 Hennebont
 - 28 Lorient



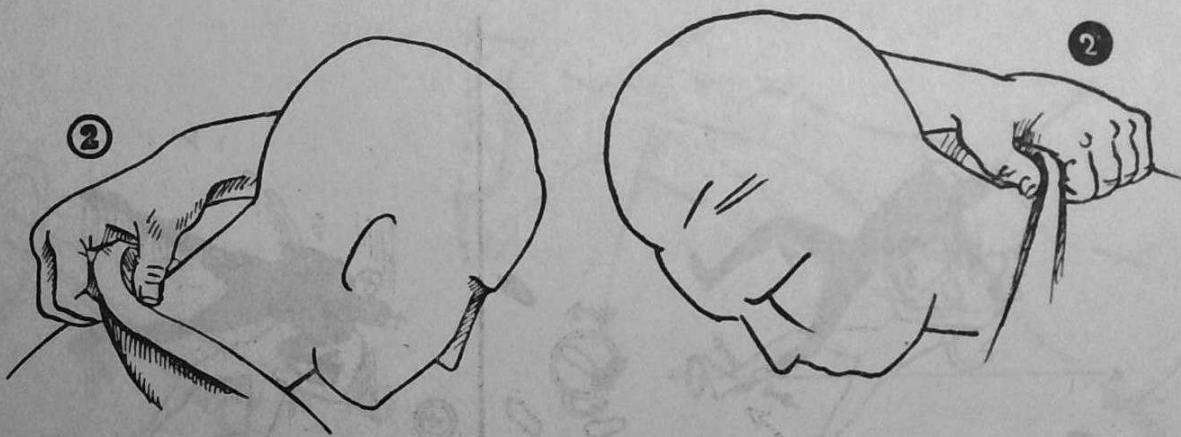
GARDE



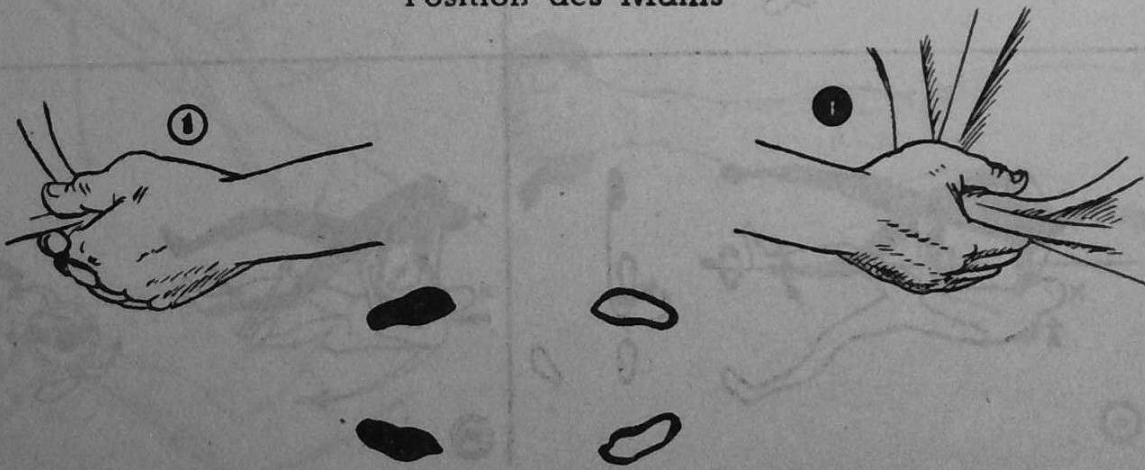
PARADE



COMMENCEMENT DE LA LUTTE

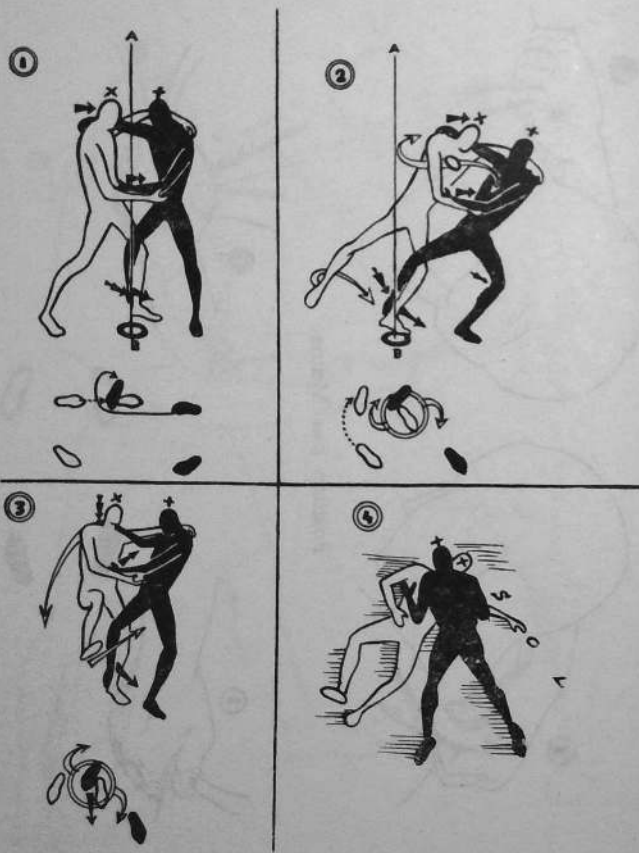


Position des Mains



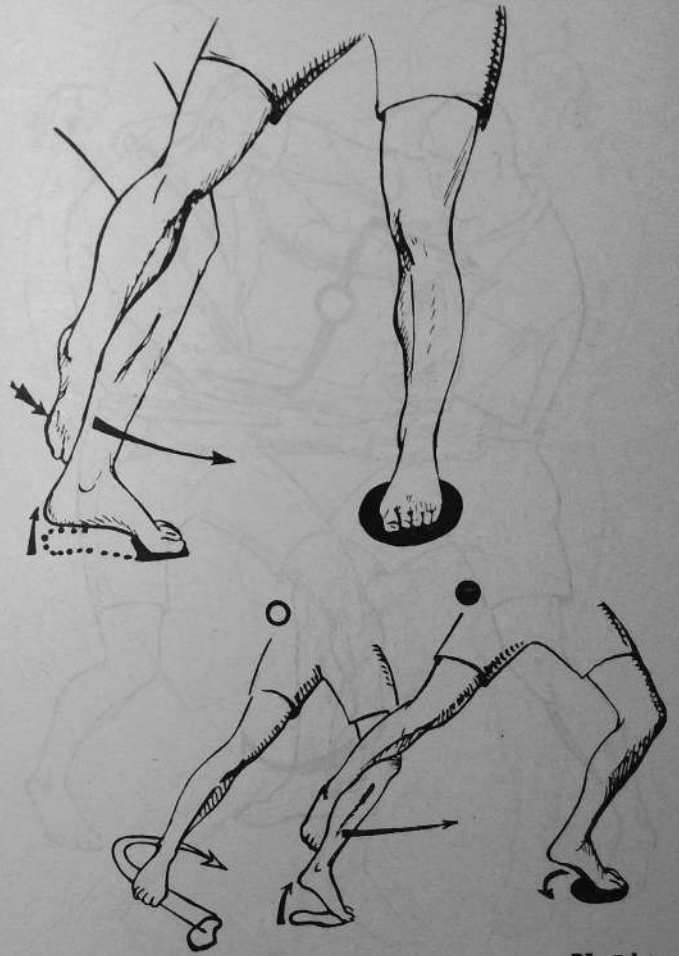
Position des Pieds sur le Sol

PL 4



KROG DA ZONT

PL. 5

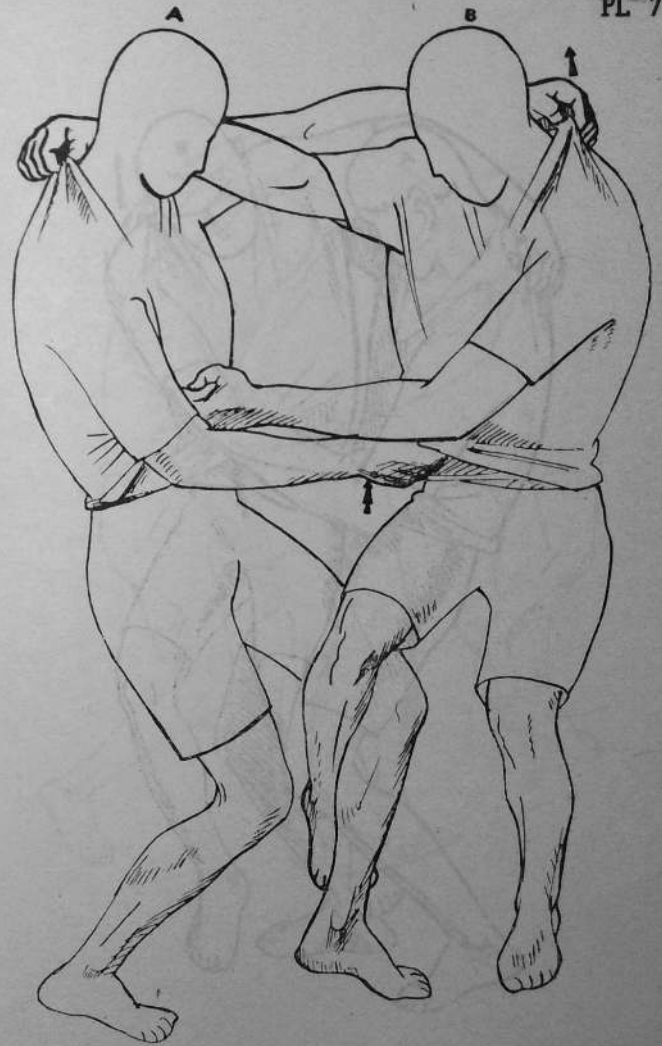


PL. 5 bis

PL. 6



PL. 7

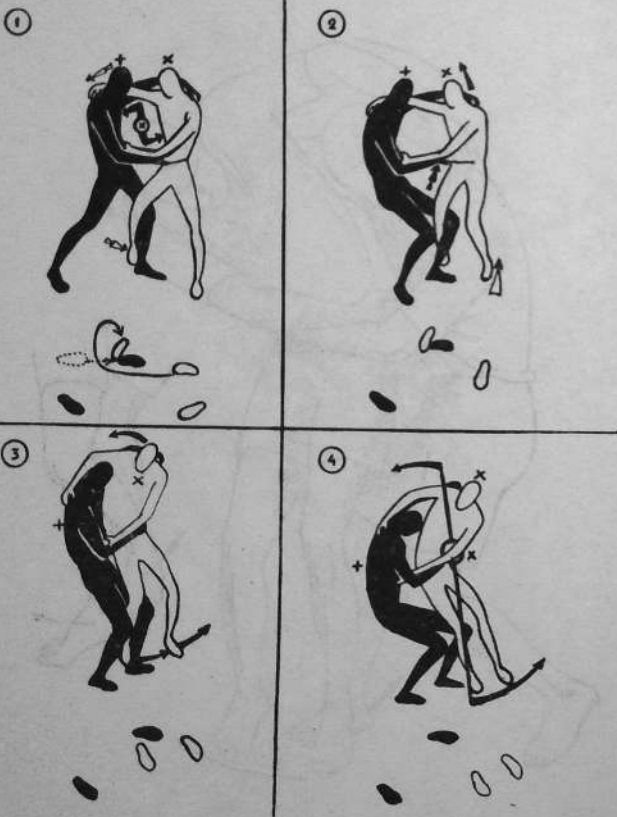


PL. 8



PL. 9

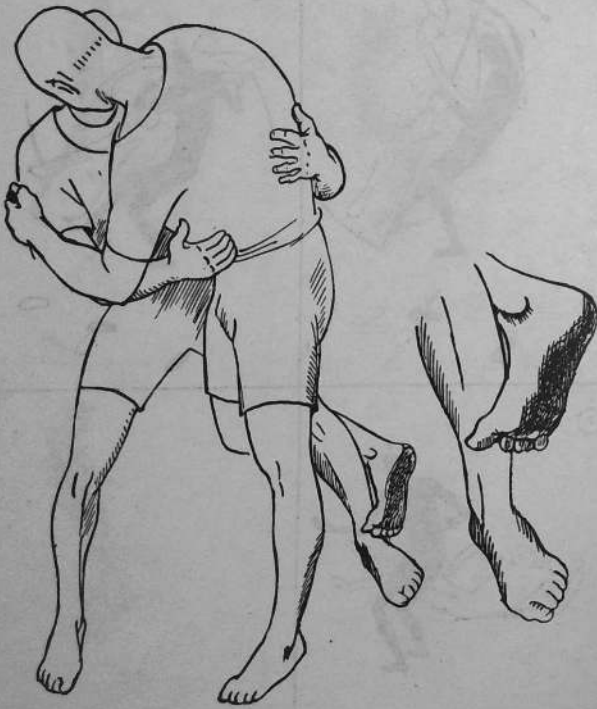




KROG DA ZONT Ancien



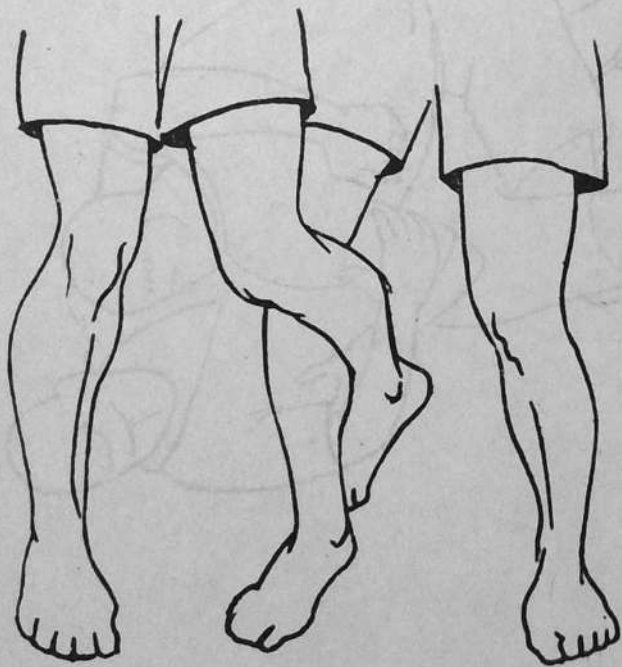
PL. 12



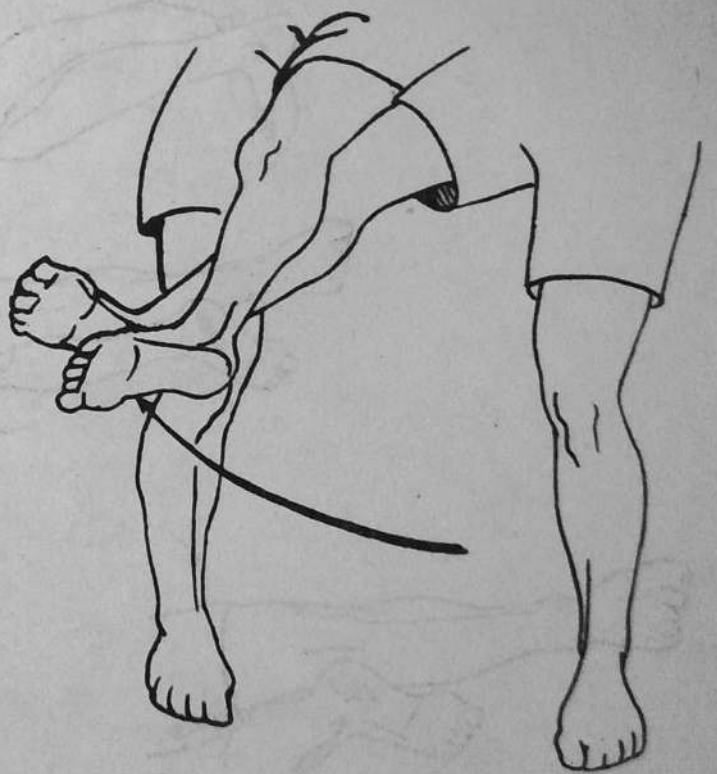
PL. 13



PL. 14



PARADE



CONTRE-PARADE



TAOL BIZ TROAD

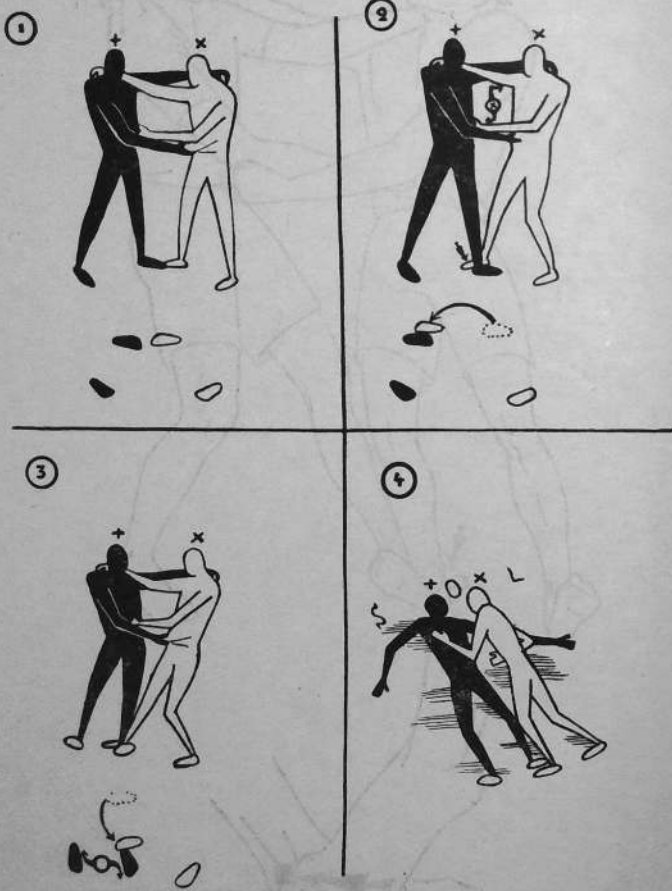
PL. 16



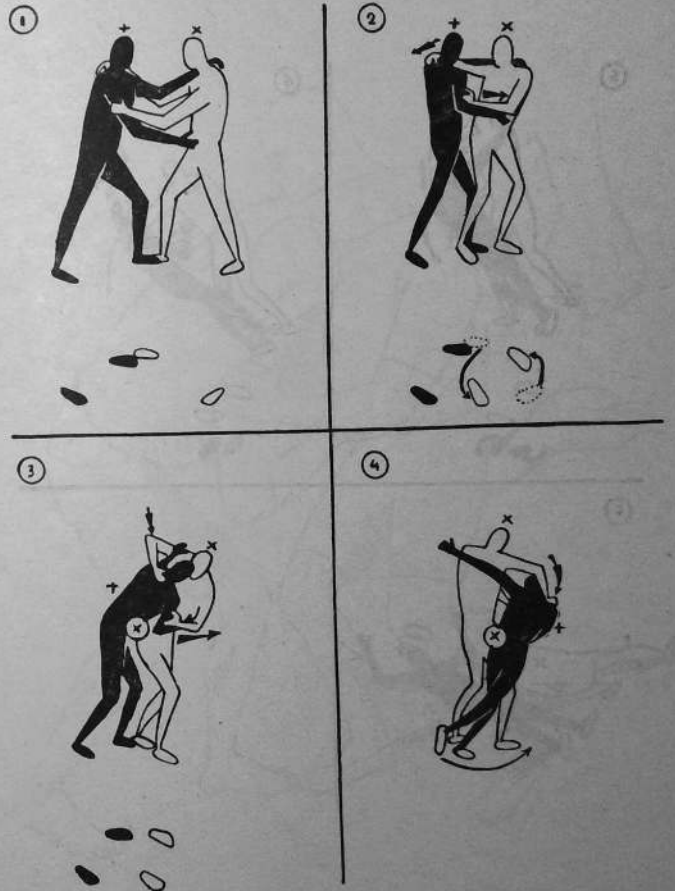
TRAIL THE LEAD

PL. 17

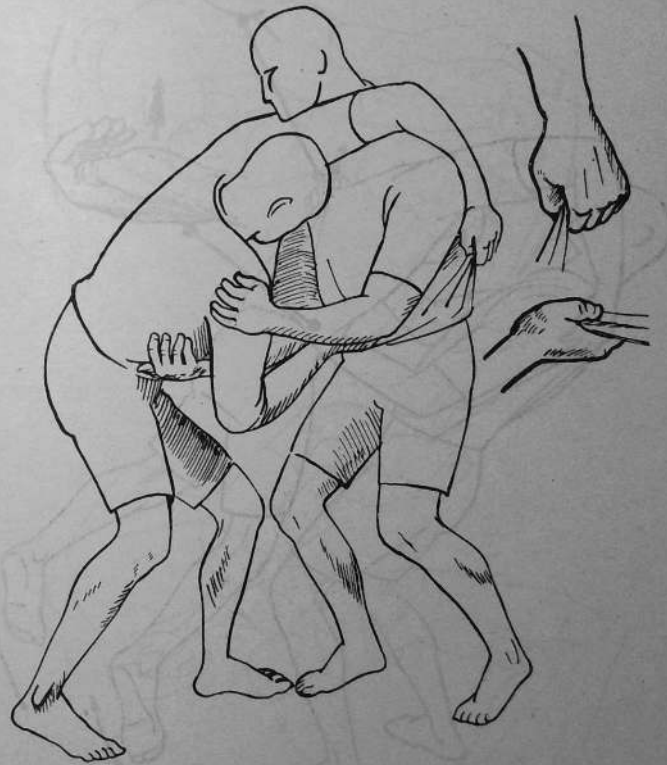
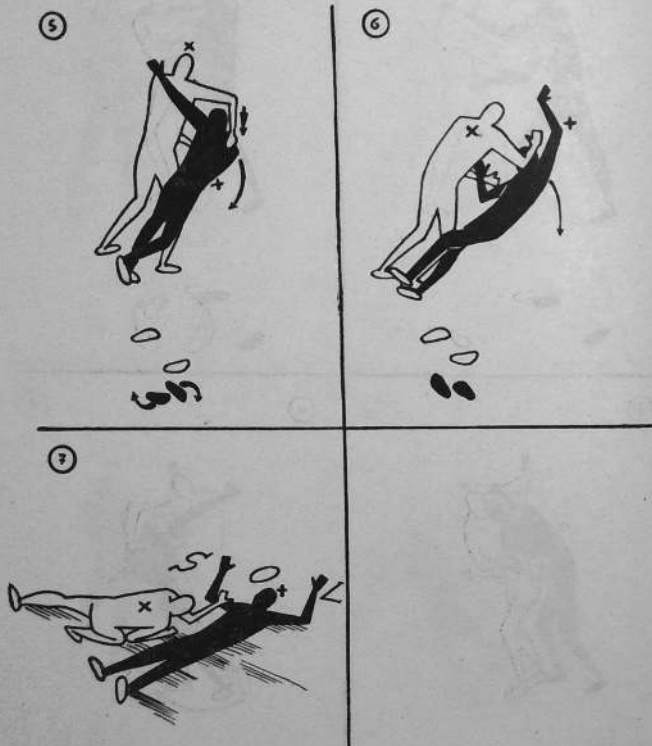




TAOL BIZ TROAD

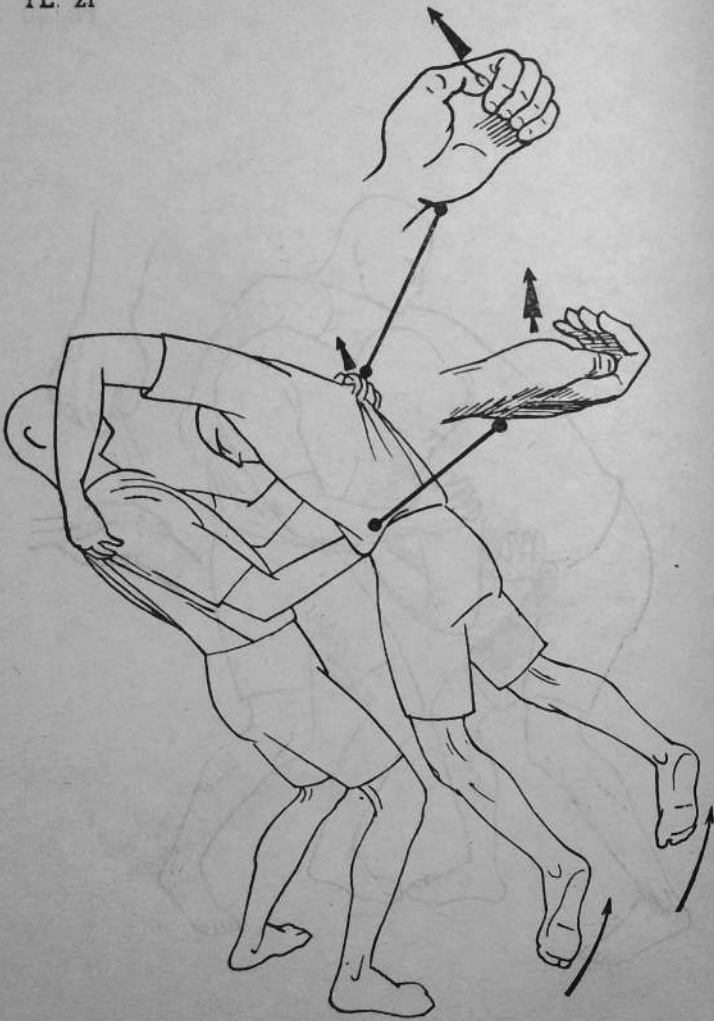


TAOL KORN REOR

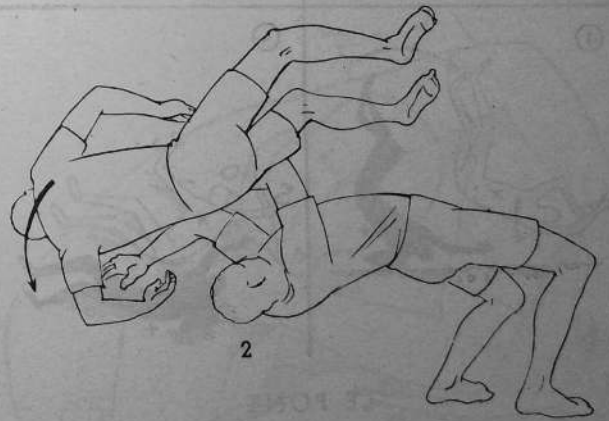
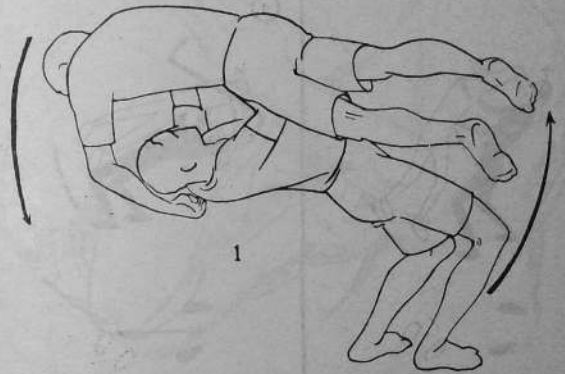


LE PONT

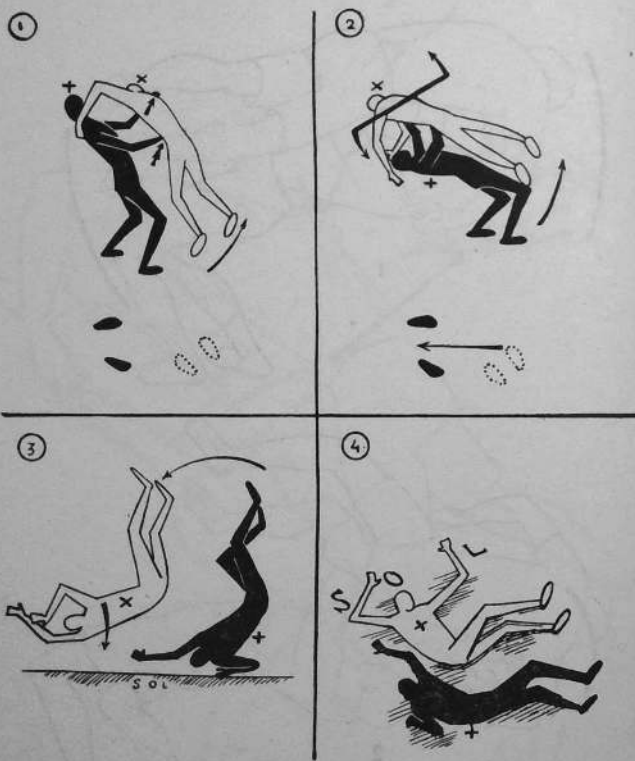
PL. 21



PL. 22

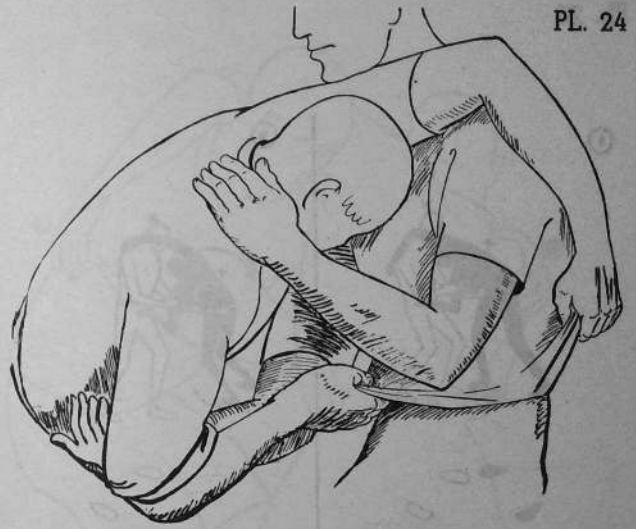


PL. 23

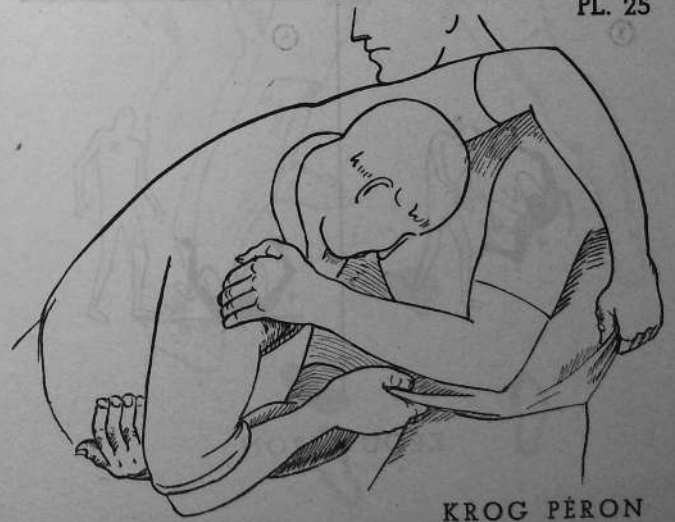


LE PONT

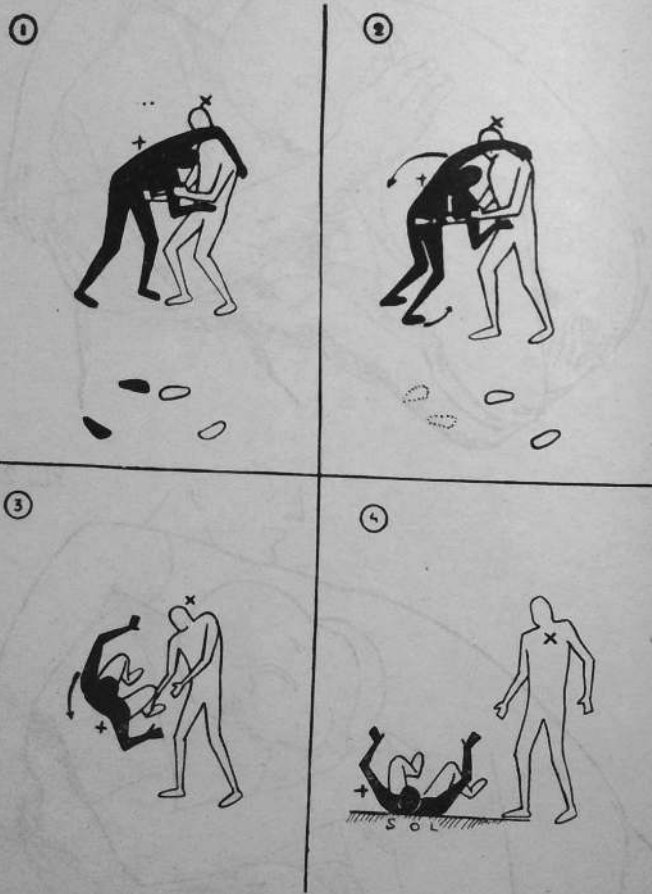
PL. 24



PL. 25



KROG PÉRON



KROG PÉRON



PL. 28



Position des Mains
posées l'une sur l'autre

PL. 29



CEINTURE AVANT



CEINTURE AVANT

Extrait du Règlement Intérieur de la F. A. L. S. A. B.

Art. 4. — CATEGORIES. — Selon leur poids et leur Age, les lutteurs sont répartis en cinq catégories :

1. Poids lourds : au-dessus de 72,5 kg ;
2. Poids moyens : de 65,5 kg à 72,5 kg ;
3. Poids légers : au-dessous de 65,5 kg ;
4. Juniors : 17 et 18 ans dans l'année ;
5. Cadets : 15 et 16 ans dans l'année.

Les lutteurs doivent se faire peser en tenue de lutte. Les juniors et cadets doivent fournir, en début de saison, un bulletin de naissance dont l'exactitude sera contrôlée par la F.A.L.S.A.B. Ceux qui négligeraient de le faire se verraient réserver leur prix jusqu'au jour où ils se mettraient en règle. Si le lutteur a menti ou s'il ne fournit pas de preuve dans le délai d'un mois, le classement de la catégorie est révisé et le prix retenu, partagé en conséquence.

Un lutteur ne peut se produire dans une catégorie supérieure à la sienne que pour compléter ladite catégorie jusqu'au nombre de quatre. S'il y a plusieurs postulants, on procède à un tirage au sort. Un lutteur ne pourra combattre dans plus d'une catégorie au cours d'un même tournoi.

Art. 6. — TIRAGE AU SORT. — Le tournoi proprement dit s'ouvre par le tirage au sort. Pour participer au tournoi, tout lutteur doit se présenter au bureau avant le tirage au sort de sa catégorie. Cependant, si un lutteur apporte des arguments valables pour prouver son retard (accident de route, retard d'un train ou car sur son horaire) le directeur des combats peut l'autoriser à lutter, dans le cas où le nombre des lutteurs est impair, contre l'exempt ; dans le cas de nombre pair et si les éliminatoires n'ont pas commencé, on pourra annuler le premier tirage au sort et procéder à un second.

Le tirage au sort est fait par le bureau du tournoi, en présence des lutteurs.

Dans le cas où le nombre des engagés demeure impair (5, 7, 9) le lutteur ayant tiré le numéro le plus élevé sera considéré comme vainqueur de la première manche. Si, par exemple, cinq lutteurs se présentent au tirage au sort, celui qui tirera le numéro 5 sera exempt et luttera en finale triangulaire avec les deux vainqueurs des éliminatoires. Pour cela, il devra tirer au sort l'un de ces vainqueurs. Les deux vaincus des éliminatoires lutteront pour la quatrième place. Toutefois, dans les finales triangulaires, l'exempt luttera d'abord contre le vaincu du premier combat.

Art. 7. — ARBITRAGE. — Chaque combat est soumis à un triple arbitrage. Les arbitres doivent se tenir debout et circuler pour suivre utilement les combats. Ils peuvent disqualifier un lutteur après le premier avertissement dans les trois cas suivants : s'il truque, s'il porte un coup défendu ou s'il brutalise son adversaire. Dès la fin du combat, les arbitres apportent leur décision au directeur des combats, sans se concerter ni discuter avec les lutteurs ou le public. Le directeur des combats donne le signal du début et de l'arrêt des combats et annonce le résultat d'après les décisions des arbitres. S'il juge les résultats partiels, trop contradictoires ou non conformes au règlement, il réunit les trois arbitres et peut porter une réserve sur le résultat. Il reçoit la réclamation du lutteur ayant à se plaindre d'un arbitrage qu'il estime partial et la transmet, le cas échéant, au président de la Fédération. Le titre d'arbitre peut être perdu pour incompétence, partialité ou incorrection. La décision sera prise par une commission comprenant au moins trois membres du Conseil d'administration (Commission des arbitres) et sur avis motivés d'arbitres officiels ou du directeur des combats.

Au cours de la saison de lutte, les candidats arbitres subissent un examen de la façon suivante : ils devront arbitrer seuls toutes les éliminatoires du tournoi se déroulant sur une même piste. Les résultats seront confrontés avec ceux des trois arbitres éprouvés dispersés autour de la lice et devront concorder à chaque combat avec ceux de la majorité de ces trois arbitres.

Art. 8. — DUREE DU COMBAT ET DESIGNATION DU VAINQUEUR. — Dans un tournoi, le combat dure dix minutes, sans interruption, sauf cas exceptionnels où l'on se trouve limité par le temps.

Le gain du combat peut être obtenu soit par lamm, soit aux points.

S'il se produit un lamm, le combat est arrêté avant le temps réglementaire, et le vainqueur désigné.

Le lamm, ou tombé vainqueur, doit comporter le toucher à terre simultané des deux épaules (omoplates) avant toute autre partie du corps (le vainqueur ne doit pas avoir le bras sous les omoplates du vaincu). Le lamm devra être « distag », c'est-à-dire non roulé.

S'il n'y a pas lamm au bout de dix minutes, le vainqueur est désigné aux points (points entiers).

Le point est une attaque poussée à fond donnant un résultat proche du lamm (ne peut être considéré comme point le toucher à terre d'une partie du corps au-dessous de la ceinture). Trois fautes équivalent à un point pour l'adversaire.

En cas de nul, les lutteurs se départagent en une seule prolongation de cinq minutes. Dans la prolongation, les lutteurs partent à égalité absolue.

En cas d'égalité de points à l'issue de la prolongation, il est tenu compte des fautes de cette prolongation pour départager les lutteurs. Si le total des points et des fautes ne permettait pas de départager les lutteurs, la désignation du vainqueur serait faite par les arbitres et le directeur des combats d'après la sportivité, la combativité et la tenue générale des lutteurs, ou en faveur du plus jeune. Les classements ex æquo sont autorisés uniquement pour les finales des tournois, autres que les championnats. Les prix et les points prévus pour les deux finalistes sont alors ajoutés et divisés par deux.

Art. 9. — FAUTES. — Sont considérées comme fautes : la main ou le genou à terre pour parer à un point ou un lamm inévitable, le défaut de combativité, la brutalité, le croisement des doigts, la saisie des poignets de l'adversaire, la saisie de son bras avec les deux mains, le collier de force, la strangulation, le coup du « bélier » prolongé, les coups de pied irréguliers, les prises au-dessous de la ceinture et toute prise spéciale à d'autres sports rapprochés.

Art. 10. — CHAMPIONNATS. — Chaque département breton organise annuellement son championnat départemental, dont les résultats devront être connus, au plus tard, une semaine avant la date fixée pour le championnat de Bretagne. Les deux premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour disputer le championnat de Bretagne. En cas de défaillance, les remplaçants sont désignés dans l'ordre de classement du championnat départemental. Les champions de Bretagne de l'année précédente, non sélectionnés pour raison de force majeure (maladie, présence sous les drapeaux), sont autorisés à défendre leur titre.

Si, pour une saison quelconque, le championnat départemental n'avait pu avoir lieu, les lutteurs seraient désignés pour disputer le championnat de Bretagne d'après leur classement aux points.

Le championnat de Bretagne a lieu alternativement dans chaque département fédéré.

Art. 11. — RENCONTRES INTERCELTIQUES. — Les champions de Bretagne de chaque catégorie seront opposés, chaque année, autant que possible, aux champions britanniques.

La rencontre aura lieu alternativement en Bretagne et en Cornouailles britanniques.

Art. 12. — CLASSEMENT AUX POINTS. — Pour encourager l'assiduité des lutteurs aux tournois, il est institué un classement aux points, par catégories. Comptent pour le classement annuel du lutteur : les championnats (en cas d'absence du championnat départemental, le classement du lutteur à la veille du championnat de Bretagne, en tient lieu), et les tournois fédéraux pourvu qu'ils ne se déroulent pas le jour desdits championnats, d'un tournoi régional ou d'une démonstration. Deux tournois fédéraux, se déroulant le même jour, sont donc valables.

La première place donne 10 points ; la 2^e, 8 ; la 3^e, 6 ; la 4^e, 4. Et tout lutteur, au delà du quatrième, participant au tournoi, obtient 2 points. Pour avoir 4 points, il faut avoir combattu au moins deux fois. Les points sont doublés au championnat de Bretagne.

Art. 13. — DEFINITION DES TOURNOIS. — On appelle tournoi fédéral, tout tournoi ouvert à tous les lutteurs bretons d'une même catégorie. Pour mériter ce titre, il n'est pas nécessaire que le tournoi comprenne les cinq catégories.

On appelle tournoi régional, un tournoi réservé aux lutteurs d'un département ou, de préférence, d'une région dans un rayon de tant de kilomètres à déterminer par le comité organisateur d'accord avec la Fédération et le Comité départemental.

Art. 14. — ORGANISATION FINANCIERE. — Selon leurs ressources, les comités organisateurs ont la faculté de choisir entre les différents tournois suivants :

a) **TOURNOI FEDERAL (1^{re} catégorie)**, ouvert à tous les lutteurs bretons d'une même catégorie et comportant au moins trois catégories de lutteurs...

b) **TOURNOI FEDERAL (2^e catégorie)**, ouvert à tous les lutteurs d'une même catégorie et comportant au moins quatre catégories de lutteurs...

c) **TOURNOI REGIONAL**, réservé aux lutteurs d'un département ou, de préférence, d'une région dans un rayon de tant de kilomètres à déterminer par le Comité organisateur, d'accord avec la Fédération et le Comité départemental...

Suivant leur nombre, et d'après leur poids ou leur âge, il est suggéré de répartir les lutteurs en deux catégories...

Art. 20. — ORGANISATION MATERIELLE. — a) La lice sera un terrain souple et herbeux de préférence, comprenant deux ou trois pistes selon le nombre prévu de lutteurs. Ces pistes circulaires de 4 à 5 m de diamètre seront recouvertes de 15 à 20 cm de sciure (si l'on ne peut disposer d'un terrain souple, prévoir 10 cm supplémentaires de sciure et un diamètre de 6 m). Si les combats se déroulent sur un ring, la sciure sera recouverte d'une bâche et, si possible, d'un tapis caoutchouté ;

b) Prévoir, pour la direction des combats : un micro, deux chaises et une table surélevée (au moyen d'une estrade ou de la plateforme d'un camion ou d'une remorque) ;

c) Disposer d'une bascule pour la pesée des lutteurs ;

d) Envisager, dans la mesure du possible, la présence d'un médecin ou d'un masseur.

La publicité par voie de presse ou d'affiches est, avant tout, l'affaire du comité organisateur, mais le secrétariat de la F.A.L.S.A.B. est à sa disposition pour tous renseignements désirables (engagements, palmarès des lutteurs, etc.).

[Note de l'éditeur. — L'indication des prix minima et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant au secrétariat de la F.A.L.S.A.B.]

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 28 FÉVRIER 1957
sur les presses de l'imprimerie
TACHOT ET GUEUTIER
22, rue Duhamel — RENNES